

# **RAA MARS 2011**

## **PARTIE 2**

### **SOMMAIRE et ACTES**

# SOMMAIRE

## Direction Départementale des Territoires

Arrêté N °2011073-0004 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant les communes exposées au seul risque sismique.	1
Arrêté N °2011073-0005 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune de Altier.	29
Arrêté N °2011073-0006 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune de Auroux.	33
Arrêté N °2011073-0007 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune de Badaroux.	37
Arrêté N °2011073-0008 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune de Bagnols- les- Bains.	41
Arrêté N °2011073-0009 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune de Balsièges.	45
Arrêté N °2011073-0010 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune de Banassac.	49
Arrêté N °2011073-0011 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune de Barjac.	53
Arrêté N °2011073-0012 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune de La Bastide- Puylaurent.	57
Arrêté N °2011073-0013 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune de Bédouès.	61
Arrêté N °2011073-0014 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune de Brenoux	65
Arrêté N °2011073-0015 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune de Le Bleymard	69
Arrêté N °2011073-0016 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune de Canilhac	73

Arrêté N °2011073-0017 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune de La Canourgue	77
Arrêté N °2011073-0018 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune de Chadenet	81
Arrêté N °2011073-0019 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune de Chanac	85
Arrêté N °2011073-0020 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune de Chastanier	89
Arrêté N °2011073-0021 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune de Chirac	93
Arrêté N °2011073-0023 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune de Cocurès	97
Arrêté N °2011073-0024 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune du Collet de Dèze	101
Arrêté N °2011073-0025 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune de Cubières	105
Arrêté N °2011073-0026 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune de Cubiérettes.	109
Arrêté N °2011073-0027 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune de Esclanèdes.	113
Arrêté N °2011073-0028 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune de Florac.	117
Arrêté N °2011073-0029 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune de Fontans.	121
Arrêté N °2011073-0030 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune de Fournels.	125
Arrêté N °2011073-0031 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune de Fraissinet de Lozère.	129
Arrêté N °2011073-0032 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune de Gatuzières.	133
Arrêté N °2011073-0033 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune de Grandrieu.	137

Arrêté N °2011073-0034 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune de Grèzes.	141
Arrêté N °2011073-0035 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune de Hures- La- Parade.	145
Arrêté N °2011073-0036 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune de Ispagnac.	149
Arrêté N °2011073-0037 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune de Langogne.	153
Arrêté N °2011073-0038 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune de Laval- du- Tarn.	157
Arrêté N °2011073-0039 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune de Laval- Atger.	161
Arrêté N °2011073-0040 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune de Luc.	165
Arrêté N °2011073-0041 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune de La Malène.	169
Arrêté N °2011073-0042 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune du Malzieu- Forain.	173
Arrêté N °2011073-0043 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune du Malzieu- Ville.	177
Arrêté N °2011073-0044 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune de Marvejols.	181
Arrêté N °2011073-0045 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune de Mende.	185
Arrêté N °2011073-0046 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune de Meyrueis.	189
Arrêté N °2011073-0047 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune de Moissac- Vallée- Française.	193
Arrêté N °2011073-0048 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune du Monastier- Pin- Moriès	197
Arrêté N °2011073-0049 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune de Montbrun.	201

Arrêté N °2011073-0050 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune de Montrodat.	205
Arrêté N °2011073-0051 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune de Pied- de- Borne.	209
Arrêté N °2011073-0052 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune de Pierrefiche.	213
Arrêté N °2011073-0054 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune du Pont- de- Montvert.	217
Arrêté N °2011073-0055 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune de Pourcharesses.	221
Arrêté N °2011073-0056 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune de Prévenchères.	225
Arrêté N °2011073-0057 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune de Quézac.	229
Arrêté N °2011073-0058 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune de Rimeize.	233
Arrêté N °2011073-0059 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune du Rozier.	237
Arrêté N °2011073-0060 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune de La Salle- Prunet	241
Arrêté N °2011073-0061 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune des Salelles.	245
Arrêté N °2011073-0062 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune de Serverette.	249
Arrêté N °2011073-0063 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune de Saint André- Capcèze.	253
Arrêté N °2011073-0064 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune de Saint Bazile.	257
Arrêté N °2011073-0065 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune de Saint Bonnet- de- Montauroux.	261
Arrêté N °2011073-0066 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune de Saint Chély- d'Apcher.	265

Arrêté N °2011073-0067 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune de Saint Etienne- du- Valdonnez.	269
Arrêté N °2011073-0068 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune de Saint Etienne- Vallée- Française.	273
Arrêté N °2011073-0069 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune de Saint Georges- de- Lévéjac.	277
Arrêté N °2011073-0070 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune de Saint Germain- de- Calberte.	281
Arrêté N °2011073-0071 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune de Saint Germain- du- Teil.	285
Arrêté N °2011073-0072 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune de Saint Julien- d'Arpaon.	289
Arrêté N °2011073-0073 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune de Saint Laurent- de- Trèves.	293
Arrêté N °2011073-0074 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune de Saint Léger- du- Malzieu.	297
Arrêté N °2011073-0075 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune de Saint Léger- de- Peyre.	301
Arrêté N °2011073-0076 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune de Saint Martin- de- Boubaux.	305
Arrêté N °2011073-0077 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune de Saint Michel- de- Dèze.	309
Arrêté N °2011073-0078 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune de Saint Pierre- de- Nogaret.	313
Arrêté N °2011073-0079 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune de Saint Pierre- des- Tripiers.	317
Arrêté N °2011073-0081 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune de Saint Rome- de- Dolan.	321
Arrêté N °2011073-0082 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune de Sainte Croix- Vallée- Française.	325
Arrêté N °2011073-0083 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune de Sainte Enemie.	329

Arrêté N °2011073-0084 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune de Sainte Hélène.	333
Arrêté N °2011073-0085 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune de Vebron.	337
Arrêté N °2011073-0086 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune de Vialas.	341
Arrêté N °2011073-0087 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune des Vignes.	345
Arrêté N °2011073-0088 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune de La Villedieu.	349
Arrêté N °2011073-0089 - Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs concernant la commune de Villefort.	353



PREFET DE LA LOZERE

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0004 du 14 mars 2011**

**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers  
sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant les communes de :**

Albaret le Comtal, Albaret Ste-Marie, Allenc, Antrenas, Arzenc d'Apcher, Arzenc de Randon, Aumont-Aubrac, Barre des Cévennes, Bassurels, Belvezet, Les Bessons, Blavignac, Les Bondons, Le Born, Brion, Le Buisson, Cassagnas, Chambon le Château, Chasseradès, Le Chastel Nouvel, Châteauneuf de Randon, Chauchailles, Chaudeyrac, Chaulhac, La Chaze de Peyre, Cheylard l'Evêque, Culture, Estables, La Fage Montivernoux, La Fage St-Julien, Le Fau de Peyre, Fontanes, Fraissinet de Fourques, Gabriac, Gabrias, Grandvals, Les Hermaux, Javols, Julianges, Lachamp, Lajo, Lanuéjols, Laubert, Les Laubies, Malbouzon, Marchastel, Mas d'Orcières, Mas St-Chély, Le Massegros, Molezon, Montbel, Les Monts Verts, Nasbinals, Naussac, Noalhac, Palhers, La Panouse, Paulhac en Margeride, Pelouse, Le Pompidou, Prinsuéjols, Prunières, Recoules d'Aubrac, Recoules de Fumas, Le Recoux, Ribennes, Rieutort de Randon, Rocles, Rousses, St-Alban sur Limagnole, St-Amans, St-Andéol de Clerguemort, St-André de Lancize, St-Bonnet de Chirac, St-Denis en Margeride, St-Flour de Mercoire, St-Frézal d'Albuges, St-Frézal de Ventalon, St-Gal, St-Hilaire de Lavit, St-Jean la Fouillouse, St-Juéry, St-Julien des Points, St-Julien du Tournel, St-Laurent de Muret, St-Laurent de Veyrès, St-Martin de Lansuscle, St-Maurice de Ventalon, St-Paul le Froid, St-Pierre le Vieux, St-Privat de Vallongue, St-Privat du Fau, St-Saturnin, St-Sauveur de Ginestoux, St-Sauveur de Peyre, St-Symphorien, Ste-Colombe de Peyre, Ste-Eulalie, Les Salces, Servières, Termes, La Tieule, Trélans.

---

**Le préfet,  
Officier de l'ordre national du Mérite  
Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

## ARRÊTE

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans les communes de *Albaret le Comtal, Albaret Ste-Marie, Allenc, Antrenas, Arzenc d'Apcher, Arzenc de Randon, Aumont-Aubrac, Barre des Cévennes, Bassurels, Belvezet, Les Bessons, Blavignac, Les Bondons, Le Born, Brion, Le Buisson, Cassagnas, Chambon le Château, Chasseradès, Le Chastel Nouvel, Châteauneuf de Randon, Chauchailles, Chaudeyrac, Chaulhac, La Chaze de Peyre, Cheylard l'Evêque, Culture, Estables, La Fage Montivernoux, La Fage St-Julien, Le Fau de Peyre, Fontanes, Fraissinet de Fourques, Gabriac, Gabrias, Grandvals, Les Hermaux, Javols, Julianges, Lachamp, Lajo, Lanuéjols, Laubert, Les Laubies, Malbouzon, Marchastel, Mas d'Orcières, Mas St-Chély, Le Massegros, Molezon, Montbel, Les Monts Verts, Nasbinals, Naussac, Noalhac, Palhers, La Panouse, Paulhac en Margeride, Pelouse, Le Pompidou, Prinsuéjols, Prunières, Recoules d'Aubrac, Recoules de Fumas, Le Recoux, Ribennes, Rieutort de Randon, Rocles, Rousses, St-Alban sur Limagnole, St-Amans, St-Andéol de Clerguemort, St-André de Lancize, St-Bonnet de Chirac, St-Denis en Margeride, St-Flour de Mercoire, St-Frézal d'Albuges, St-Frézal de Ventalon, St-Gal, St-Hilaire de Lavit, St-Jean la Fouillouse, St-Juéry, St-Julien des Points, St-Julien du Tournel, St-Laurent de Muret, St-Laurent de Veyrès, St-Martin de Lansuscle, St-Maurice de Ventalon, St-Paul le Froid, St-Pierre le Vieux, St-Privat de Vallongue, St-Privat du Fau, St-Saturnin, St-Sauveur de Ginestoux, St-Sauveur de Peyre, St-Symphorien, Ste-Colombe de Peyre, Ste-Eulalie, Les Salces, Servières, Termes, La Tieule, Trélans*, sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend:

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte,
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et, le cas échéant, le zonage sismique réglementaire attaché à la commune,
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune,
- la nature des risques dans chacune des zones exposées,
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations sera adressée aux maires des communes concernées et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché dans les mairies des communes concernées et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et les maires des communes concernées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Dominique LACROIX

## Communes de

Albaret le Comtal, Albaret Ste-Marie, Allenc, Antrenas, Arzenc d'Apcher, Arzenc de Randon, Aumont-Aubrac, Barre des Cévennes, Bassurels, Belvezet, Les Bessons, Blavignac, Les Bondons, Le Born, Brion, Le Buisson, Cassagnas, Chambon le Château, Chasseradès, Le Chastel Nouvel, Châteauneuf de Randon, Chauchailles, Chaudeyrac, Chaulhac, La Chaze de Peyre, Cheylard l'Evêque, Culture, Estables, La Fage Montivernoux, La Fage St-Julien, Le Fau de Peyre, Fontanes, Fraissinet de Fourques, Gabriac, Gabrias, Grandvals, Les Hermaux, Javols, Julianges, Lachamp, Lajo, Lanuéjols, Laubert, Les Laubies, Malbouzon, Marchastel, Mas d'Orcières, Mas St-Chély, Le Masegros, Molezon, Montbel, Les Monts Verts, Nasbinals, Naussac, Noalhac, Palhers, La Panouse, Paulhac en Margeride, Pelouse, Le Pompidou, Prinsuéjols, Prunières, Recoules d'Aubrac, Recoules de Fumas, Le Recoux, Ribennes, Rieutort de Randon, Rocles, Rousses, St-Alban sur Limagnole, St-Amans, St-Andéol de Clerguemort, St-André de Lancize, St-Bonnet de Chirac, St-Denis en Margeride, St-Flour de Mercoire, St-Frézal d'Albuges, St-Frézal de Ventalon, St-Gal, St-Hilaire de Lavit, St-Jean la Fouillouse, St-Juéry, St-Julien des Points, St-Julien du Tournel, St-Laurent de Muret, St-Laurent de Veyrès, St-Martin de Lansuscle, St-Maurice de Ventalon, St-Paul le Froid, St-Pierre le Vieux, St-Privat de Vallongue, St-Privat du Fau, St-Saturnin, St-Sauveur de Ginestoux, St-Sauveur de Peyre, St-Symphorien, Ste-Colombe de Peyre, Ste-Eulalie, Les Salces, Servières, Termes, La Tieule, Trélans

## Informations sur les risques naturels et technologiques

pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0004

du 14 mars 2011

mis à jour le

### 2. Situation des communes au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

Les communes sont situées dans le périmètre d'un PPR n  oui  non  
date  aléa

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

### 3. Situation des communes au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

Les communes sont situées dans le périmètre d'un PPR t  oui  non  
date  effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité  Forte zone-5  Moyenne zone-4  Modérée zone-3  Faible zone-2  Très faible zone-1

## pièces jointes

### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**Carte d'aléa sismique de la Lozère**

### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe  
naturelle ou technologique  
par commune**

(au 15 février 2011)

**Commune de Albaret le Comtal**

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48001	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	19/12/2003	20/12/2003
48001	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48001	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

**Commune de Albaret Ste-Marie**

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48002	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48002	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48002	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

**Commune de Allenc**

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48003	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	19/12/2003	20/12/2003
48003	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48003	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	23/09/1994	24/09/1994	15/11/1994	24/11/1994
48003	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

**Commune de Antrenas**

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48005	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48005	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

### Commune de Arzenc d'Apcher

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48007	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

### Commune de Arzenc de Randon

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48008	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48008	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48008	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	23/09/1994	24/09/1994	15/11/1994	24/11/1994
48008	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

### Commune de Aumont-Aubrac

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48009	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	19/12/2003	20/12/2003
48009	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48009	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

### Commune de Barre des Cévennes

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48019	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48019	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48019	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

### Commune de Bassurels

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48020	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48020	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48020	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

### Commune de Belvezet

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48023	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48023	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48023	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	23/09/1994	24/09/1994	15/11/1994	24/11/1994
48023	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

### Commune de Les Bessons

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48025	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	19/12/2003	20/12/2003
48025	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48025	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

### Commune de Blavignac

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48026	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48026	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48026	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

### Commune de Les Bondons

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48028	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48023	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	23/09/1994	24/09/1994	15/11/1994	24/11/1994
48028	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

**Commune de Le Born**

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48029	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48029	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48029	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	23/09/1994	24/09/1994	15/11/1994	24/11/1994
48029	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

**Commune de Brion**

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48031	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	19/12/2003	20/12/2003
48031	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48031	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

**Commune de Le Buisson**

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48032	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48032	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48032	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

**Commune de Cassagnas**

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48036	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	01/11/2008	01/11/2008	09/02/2009	13/02/2009
48036	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48036	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48036	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	23/09/1994	24/09/1994	15/11/1994	24/11/1994
48036	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

**Commune de Chambon le Château**

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48038	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48038	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	05/07/1993	06/07/1993	26/10/1993	03/12/1993
48038	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

**Commune de Chasseradès**

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48040	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48040	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48040	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	23/09/1994	24/09/1994	15/11/1994	24/11/1994
48040	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

**Commune de Le Chastel Nouvel**

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48042	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	19/12/2003	20/12/2003
48042	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48042	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

**Commune de Châteauneuf de Randon**

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48043	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48043	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48043	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	23/09/1994	24/09/1994	15/11/1994	24/11/1994
48043	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

### Commune de Chauchailles

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48044	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	19/12/2003	20/12/2003
48044	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48044	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	23/09/1994	24/09/1994	15/11/1994	24/11/1994
48044	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

### Commune de Chaudeyrac

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48045	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48045	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48045	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	23/09/1994	24/09/1994	15/11/1994	24/11/1994
48045	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

### Commune de Chaulhac

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48046	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48046	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48046	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

### Commune de La Chaze de Peyre

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48047	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	19/12/2003	20/12/2003
48047	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48047	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

### Commune de Cheylard l'Evêque

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48048	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48048	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48048	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

### Commune de Cultures

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48055	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48055	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48055	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	23/09/1994	24/09/1994	15/11/1994	24/11/1994
48055	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

### Commune de Estables

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48057	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48057	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

### Commune de La Fage Montivernoux

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48058	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	19/12/2003	20/12/2003
48058	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48058	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

### Commune de La Fage St-Julien

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48059	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	19/12/2003	20/12/2003
48059	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48038	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	05/07/1993	06/07/1993	26/10/1993	03/12/1993
48059	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

### Commune de Le Fau de Peyre

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48060	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	19/12/2003	20/12/2003
48060	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48060	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

### Commune de Fontanes

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48062	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48062	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48062	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	23/09/1994	24/09/1994	15/11/1994	24/11/1994
48062	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

### Commune de Fraissinet de Fourques

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48065	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48065	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

### Commune de Gabriac

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48067	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48067	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48067	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

### Commune de Gabrias

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48068	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	19/12/2003	20/12/2003
48068	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48068	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

### Commune de Grandvals

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48071	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	19/12/2003	20/12/2003
48071	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48071	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

### Commune de Les Hermaux

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48073	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

### Commune de Javols

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48076	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	19/12/2003	20/12/2003
48076	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48076	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

### Commune de Julianges

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48077	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48077	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48077	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

### Commune de Lachamp

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48078	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	19/12/2003	20/12/2003
48078	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48078	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

### Commune de Lajo

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48079	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

### Commune de Lanuéjols

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48081	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48081	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

### Commune de Laubert

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48082	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48082	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48082	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	23/09/1994	24/09/1994	15/11/1994	24/11/1994
48082	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

### Commune de Les Laubies

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48083	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48083	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48083	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

### Commune de Malbouzon

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48087	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	17/08/2004	17/08/2004	11/01/2005	15/01/2005
48087	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48087	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48087	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

### Commune de Marchastel

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48091	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48091	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

### Commune de Mas d'Orcières

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48093	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48093	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	23/09/1994	24/09/1994	15/11/1994	24/11/1994
48093	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

### Commune de Mas St-Chély

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48141	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48141	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48141	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

### Commune de Masegros

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48094	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48094	1.7.6.1	Phénomène lié à l'atmosphère Neige et pluies verglaçantes Neige	26/11/1982	27/11/1982	21/11/1984	25/11/1984
48094	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

### Commune de Molezon

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48098	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48098	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48098	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

### Commune de Montbel

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48100	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48100	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48100	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	23/09/1994	24/09/1994	15/11/1994	24/11/1994
48100	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

### Commune de Les Montverts

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48012	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48012	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	05/07/1993	06/07/1993	26/10/1993	03/12/1993
48012	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

### Commune de Nasbinals

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48104	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	19/12/2003	20/2/2003
48104	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48104	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

### Commune de Naussac

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48105	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48105	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48105	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	23/09/1994	24/09/1994	15/11/1994	24/11/1994
48105	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

### Commune de Noalhac

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48106	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	19/12/2003	20/12/2003
48106	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48106	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

### Commune de Palhers

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48107	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48107	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48107	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

### Commune de La Panouse

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48108	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48108	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	23/09/1994	24/09/1994	15/11/1994	24/11/1994
48108	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	05/07/1993	06/07/1993	26/10/1993	03/12/1993
48108	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

### Commune de Paulhac en Margeride

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48110	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

### Commune de Pelouse

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48111	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48111	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48111	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	23/09/1994	24/09/1994	15/11/1994	24/11/1994
48111	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

**Commune de Le Pompidou**

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48115	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	01/11/2008	01/11/2008	09/02/2009	13/02/2009
48115	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48115	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48115	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	23/09/1994	24/09/1994	15/11/1994	24/11/1994
48115	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

**Commune de Prinsuéjols**

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48120	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	19/12/2003	20/12/2003
48120	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48120	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

**Commune de Prunières**

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48121	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48121	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48121	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

**Commune de Recoules d'Aubrac**

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48123	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	19/12/2003	20/12/2003
48123	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48123	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

**Commune de Recoules de Fumas**

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48124	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	19/12/2003	20/12/2003
48124	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48124	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

**Commune de Le Recoux**

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48125	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48125	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

**Commune de Ribennes**

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48126	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	19/12/2003	20/12/2003
48126	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48126	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

**Commune de Rieutort de Randon**

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48127	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	19/12/2003	20/12/2003
48127	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48127	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	23/09/1994	24/09/1994	15/11/1994	24/11/1994
48127	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

**Commune de Rocles**

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48129	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48129	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

### Commune de Rousses

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48130	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48130	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

### Commune de St-Alban sur Limagnole

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48132	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48132	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48132	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

### Commune de St-Amans

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48132	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48132	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48132	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

### Commune de St-Andéol de Clerguemort

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48134	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	01/11/2008	01/11/2008	09/02/2009	13/02/2009
48134	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48134	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48134	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

**Commune de St-André de Lancize**

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48136	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48136	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	23/09/1994	24/09/1994	15/11/1994	24/11/1994
48136	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	21/09/1992	23/09/1992	24/12/1992	16/01/1993
48136	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

**Commune de St-Bonnet de Chirac**

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48138	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48138	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48138	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

**Commune de St-Denis en Margeride**

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48145	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48145	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

**Commune de St-Flour de Mercoire**

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48150	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48150	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

**Commune de St-Frézal d'Albuges**

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48151	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48151	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	23/11/2003	23/11/2003	05/03/2004	20/03/2004
48151	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48151	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	23/09/1994	24/09/1994	15/11/1994	24/11/1994
48151	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

**Commune de St-Frézal de Ventalon**

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48152	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	01/11/2008	10/11/2008	09/02/2009	13/02/2009
48152	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48152	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	23/09/1994	24/09/1994	15/11/1994	24/11/1994
48152	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	22/09/1993	23/09/1993	02/02/1994	18/02/1994
48152	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	21/09/1992	23/09/1992	24/12/1992	16/01/1993
48152	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

**Commune de St-Gal**

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48153	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

**Commune de St-Hilaire de Lavit**

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48158	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	01/11/2008	01/11/2008	09/02/2009	13/02/2009
48158	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48158	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	23/09/1994	24/09/1994	15/11/1994	24/11/1994
48158	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	22/09/1993	23/09/1993	02/02/1994	18/02/1994
48158	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	21/09/1992	23/09/1992	24/12/1992	16/01/1993
48158	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

**Commune de St-Jean la Fouillouse**

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48160	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48160	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	23/09/1994	24/09/1994	15/11/1994	24/11/1994
48160	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

**Commune de St-Juéry**

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48161	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48161	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

**Commune de St-Julien des Points**

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48163	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	01/11/2008	01/11/2008	09/02/2009	13/02/2009
48163	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48163	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48163	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

**Commune de St-Julien du Tournel**

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48164	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48164	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48164	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	23/09/1994	24/09/1994	15/11/1994	24/11/1994
48164	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

**Commune de St-Laurent de Muret**

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48165	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	19/12/2003	20/12/2003
48165	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

**Commune de St-Laurent de Veyrès**

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48167	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48167	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

**Commune de St-Martin de Lansuscle**

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48171	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48171	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48171	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	21/09/1992	23/09/1992	24/12/1992	16/01/1993
48171	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

**Commune de St-Maurice de ventalon**

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48172	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	01/11/2008	01/11/2008	09/02/2009	13/02/2009
48172	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48172	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48172	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	23/09/1994	24/09/1994	15/11/1994	24/11/1994
48172	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	21/09/1992	23/09/1992	24/12/1992	16/01/1993
48172	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

**Commune de St-Paul le Froid**

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48174	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48174	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

**Commune de St-Pierre le Vieux**

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48177	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48177	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48177	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

**Commune de St-Privat de Vallongue**

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48178	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	01/11/2008	01/11/2008	09/02/2009	13/02/2009
48178	1.2	Mouvement de terrain	18/10/2006	19/10/2006	24/04/2007	04/05/2007
48178	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48178	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48178	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	23/09/1994	24/09/1994	15/11/1994	24/11/1994
48178	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	22/09/1993	23/09/1993	02/02/1994	18/02/1994
48178	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	21/09/1992	23/09/1992	24/12/1992	16/01/1993
48178	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

**Commune de St-Privat du Fau**

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48179	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48179	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48179	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

### Commune de St-Saturnin

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48181	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48181	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

### Commune de St-Sauveur de Ginestoux

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48182	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48182	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48182	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	23/09/1994	24/09/1994	15/11/1994	24/11/1994
48182	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

### Commune de St-Sauveur de Peyre

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48183	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	19/12/2003	20/12/2003
48183	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48183	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

### Commune de St-Symphorien

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48184	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48184	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	23/09/1994	24/09/1994	15/11/1994	24/11/1994
48184	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	05/07/1993	06/07/1993	26/10/1993	03/12/1993
48184	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

**Commune de Ste-Colombe de Peyre**

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48142	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	19/12/2003	20/12/2003
48142	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48142	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

**Commune de Ste-Eulalie**

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48149	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

**Commune des Salces**

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48187	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

**Commune de Servières**

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48189	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	19/12/2003	20/12/2003
48189	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48189	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

**Commune de Termes**

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48190	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	05/07/1993	06/07/1993	26/10/1993	03/12/1993
48190	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

**Commune de La Tieule**

Code INSEE	Code aléa	Aléa	Début catastrophe naturelle ou technologique	Fin catastrophe naturelle ou technologique	Arrêté	Publication JO
48191	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

## Commune de Trélans

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48192	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFET DE LA LOZERE

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0005 du 14 mars 2011**  
**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers**  
**sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune**  
**de ALTIER**

**Le préfet,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**ARRÊTE**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de ALTIER sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune de ALTIER, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Dominiqe LACROIX

**Commune de ALTIER****Informations sur les risques naturels et technologiques**  
pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement**1. Annexe à l'arrêté préfectoral**

n° 2011073-0005

du 14 mars 2011

mis à jour le

**2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles****[ PPRn ]**

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui  non 

Prescrit	date	aléa
	09 juin 2010	inondation

Les documents de référence sont :

	Consultable sur Internet <input type="checkbox"/>
	Consultable sur Internet <input type="checkbox"/>
	Consultable sur Internet <input type="checkbox"/>

**3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]**

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui  non 

	date	effet
--	------	-------

Les documents de référence sont :

	Consultable sur Internet <input type="checkbox"/>
	Consultable sur Internet <input type="checkbox"/>
	Consultable sur Internet <input type="checkbox"/>

**4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité**

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte  
zone-5 Moyenne  
zone-4 Modérée  
zone-3 Faible  
zone-2 Très faible  
zone-1 **pièces jointes****5. Cartographie**

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**Extrait cartographique non contractuel de l'atlas des zones inondables du bassin versant de l'Ardèche****Carte d'aléa sismique de la Lozère****6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique**

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe  
naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de Altier**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48004	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48004	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	23/09/1994	24/09/1994	15/11/1994	24/11/1994
48004	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	21/09/1992	23/09/1992	24/12/1992	16/01/1993
48004	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0006 du 14 mars 2011**  
**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers**  
**sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune**  
**de AUROUX**

**Le préfet,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**ARRÊTE**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de AUROUX sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune de AUROUX, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Dominique LACROIX

## Commune de AUROUX

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0006

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles

[ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui  non

Prescrit	date	aléa
	09 juin 2010	inondation

Les documents de référence sont :

	Consultable sur Internet <input type="checkbox"/>
	Consultable sur Internet <input type="checkbox"/>
	Consultable sur Internet <input type="checkbox"/>

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui  non

	date	effet
--	------	-------

Les documents de référence sont :

	Consultable sur Internet <input type="checkbox"/>
	Consultable sur Internet <input type="checkbox"/>
	Consultable sur Internet <input type="checkbox"/>

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte	Moyenne	Modérée	Faible	Très faible
zone-5 <input type="checkbox"/>	zone-4 <input type="checkbox"/>	zone-3 <input type="checkbox"/>	zone-2 <input checked="" type="checkbox"/>	zone-1 <input type="checkbox"/>

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**Extrait cartographique non contractuel de l'atlas des zones inondables du bassin versant de l'Ardèche**

**Carte d'aléa sismique de la Lozère**

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe  
naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de Auroux**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48010	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48010	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48010	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	23/09/1994	24/09/1994	15/11/1994	24/11/1994
48010	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0007 du 14 mars 2011**  
**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers**  
**sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune**  
**de BADAROUX**

**Le préfet,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**ARRÊTE**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de BADAROUX sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune de BADAROUX, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Dominique LACROIX

## Commune de BADAROUX

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0007

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui

non

<u>Approuvé</u>	date <u>28 décembre 2010</u>	aléa <u>inondation</u>
	date	aléa
	date	aléa

Les documents de référence sont :

Plan de prévention des risques d'inondation

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui

non

	date	effet
--	------	-------

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte	Moyenne	Modérée	Faible	Très faible
zone-5 <input type="checkbox"/>	zone-4 <input type="checkbox"/>	zone-3 <input type="checkbox"/>	zone 2X <input checked="" type="checkbox"/>	Zone-1 <input type="checkbox"/>

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Extrait(s) cartographique(s) du plan de prévention des risques d'inondation

Carte d'aléa sismique de la Lozère

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe  
naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de Badaroux**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48013	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48013	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48013	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	23/09/1994	24/09/1994	15/11/1994	24/11/1994
48013	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0008 du 14 mars 2011**  
**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers**  
**sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune**  
**de BAGNOLS LES BAINS**

**Le préfet,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**ARRÊTÉ**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de BAGNOLS LES BAINS sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune de BAGNOLS LES BAINS, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Dominique LACROIX

## Commune de BAGNOLS LES BAINS

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0008

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui

non

<u>Approuvé</u>	date	<u>04 juillet 2000</u>	aléa	<u>inondation</u>
	date		aléa	
	date		aléa	

Les documents de référence sont :

Plan de prévention des risques d'inondation

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui

non

	date		effet	
--	------	--	-------	--

Les documents de référence sont :

	Consultable sur Internet <input type="checkbox"/>
	Consultable sur Internet <input type="checkbox"/>

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte	Moyenne	Modérée	Faible	Très faible
zone-5	zone-4	zone-3	zone 2X	Zone-1

pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Extrait(s) cartographique(s) du plan de prévention des risques d'inondation

Carte d'aléa sismique de la Lozère

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe  
naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de Bagnols les Bains**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48014	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48014	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48014	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	23/09/1994	24/09/1994	15/11/1994	24/11/1994
48014	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0009 du 14 mars 2011**  
**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers**  
**sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune**  
**de BALSIEGES**

**Le préfet,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**ARRÊTE**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de BALSIEGES sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune de BALSIEGES, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Dominique LACROIX

## Commune de BALSIEGES

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0009

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui  non

**Approuvé**

date **18 octobre 2001**

aléa **inondation**

date

aléa

Les documents de référence sont :

**Plan de prévention des risques d'inondation**

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui  non

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte

Moyenne

Modérée

Faible

Très faible

zone-5

zone-4

zone-3

zone 2

Zone-1

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**Extrait(s) cartographique(s) du plan de prévention des risques d'inondation**

**Carte d'aléa sismique de la Lozère**

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe  
naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de Balsièges**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48016	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48016	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48016	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	23/09/1994	24/09/1994	15/11/1994	24/11/1994
48016	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0010 du 14 mars 2011**  
**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers**  
**sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune**  
**de BANASSAC**

**Le préfet,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**A R R Ê T E**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de BANASSAC sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune de BANASSAC, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Dominique LACROIX

## Commune de BANASSAC

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0010

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui

non

**Approuvé**

date

**06 novembre 1998**

aléa

**inondation**

date

aléa

Les documents de référence sont :

**Plan de prévention des risques d'inondation**

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui

non

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte

zone-5

Moyenne

zone-4

Modérée

zone-3

Faible

zone 2

Très faible

Zone-1

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**Extrait(s) cartographique(s) du plan de prévention des risques d'inondation**

**Carte d'aléa sismique de la Lozère**

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe  
naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de Banassac**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48017	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48017	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48017	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	23/09/1994	24/09/1994	15/11/1994	24/11/1994
48017	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0011 du 14 mars 2011**  
**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers**  
**sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune**  
**de BARJAC**

**Le préfet,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**ARRÊTÉ**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de BARJAC sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune de BARJAC, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Dominique LACROIX



**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe  
naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de Barjac**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48018	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48018	1.2.3	Mouvement de terrain Eboulement, chutes de pierres et de blocs	08/10/1995	08/10/1995	26/12/1995	07/01/1996
48018	1.2.4	Mouvement de terrain Glissement de terrain	04/1/1994	06/11/1994	20/04/1995	06/05/1994
48018	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48018	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	23/09/1994	24/09/1994	15/11/1994	24/11/1994
48018	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0012 du 14 mars 2011**  
**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers**  
**sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune**  
**de LA BASTIDE PUYLAURENT**

**Le préfet,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**A R R Ê T E**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de LA BASTIDE PUYLAURENT sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune de LA BASTIDE PUYLAURENT, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

  
Dominique LACROIX

## Commune de LA BASTIDE PUYLAURENT

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0012

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui

non

Prescrit

date

09 juin 2010

aléa

inondation

date

aléa

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui

non

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte  
zone-5

Moyenne  
zone-4

Modérée  
zone-3

Faible  
zone 2

Très faible  
zone-1

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**Extrait cartographique non contractuel de l'atlas des zones inondables du bassin versant de l'Allier**

**Carte d'aléa sismique de la Lozère**

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe  
naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de La Bastide Puylaurent**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48021	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	01/11/2008	02/11/2008	05/12/2008	10/12/2008
48021	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48021	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0013 du 14 mars 2011**  
**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers**  
**sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune**  
**de BEDOUES**

**Le préfet,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**A R R Ê T E**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de BEDOUES sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune de BEDOUES, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Dominique LACROIX

## Commune de BEDOUES

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0013

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui

non

Approuvé

date

03 avril 2000

aléa

inondation

date

aléa

Les documents de référence sont :

Plan de prévention des risques d'inondation

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui

non

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte  
zone-5

Moyenne  
zone-4

Modérée  
zone-3

Faible  
zone 2

Très faible  
zone-1

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Extrait(s) cartographique(s) du plan de prévention des risques d'inondation

Carte d'aléa sismique de la Lozère

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe  
naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de Bédouès**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48022	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48022	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48022	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	23/09/1994	24/09/1994	15/11/1994	24/11/1994
48022	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	21/09/1992	23/09/1992	24/12/1992	16/01/1993
48022	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0014 du 14 mars 2011**  
**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers**  
**sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune**  
**de BRENOUX**

**Le préfet,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**ARRÊTÉ**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de BRENOUX sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune de BRENOUX, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Dominique LACROIX

## Commune de BRENOUX

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0014

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui

non

**Approuvé**

date

**28 décembre 2010**

aléa

**inondation**

date

aléa

Les documents de référence sont :

**Plan de prévention des risques d'inondation**

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui

non

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte  
zone-5

Moyenne  
zone-4

Modérée  
zone-3

Faible  
zone 2

Très faible  
zone-1

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**Extrait(s) cartographique(s) du plan de prévention des risques d'inondation**

**Carte d'aléa sismique de la Lozère**

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe  
naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de Brenoux**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48030	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48030	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48030	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0015 du 14 mars 2011**  
**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers**  
**sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune**  
**de LE BLEYMARD**

**Le préfet,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**A R R Ê T E**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de LE BLEYMARD sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune de LE BLEYMARD, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Dominique LACROIX

## Commune de LE BLEYMARD

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0015

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui

non

**Approuvé**

date **28 décembre 2010**

aléa **inondation**

date

aléa

Les documents de référence sont :

**Plan de prévention des risques d'inondation**

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui

non

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte  
zone-5

Moyenne  
zone-4

Modérée  
zone-3

Faible  
zone 2

Très faible  
zone-1

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**Extrait(s) cartographique(s) du plan de prévention des risques d'inondation**

**Carte d'aléa sismique de la Lozère**

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe  
naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de Le Bleymard**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48027	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48027	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48027	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	23/09/1994	24/09/1994	15/11/1994	24/11/1994
48027	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFET DE LA LOZERE

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0016 du 14 mars 2011**  
**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers**  
**sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune**  
**de CANILHAC**

**Le préfet,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**ARRÊTÉ**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de CANILHAC sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.  
Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune de CANILHAC, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

  
Dominique LACROIX

## Commune de CANILHAC

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0016

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui

non

Approuvé

date

28 décembre 2010

aléa

inondation

date

aléa

Les documents de référence sont :

Plan de prévention des risques d'inondation

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui

non

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte  
zone-5

Moyenne  
zone-4

Modérée  
zone-3

Faible  
zone 2

Très faible  
Zone-1

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Extrait(s) cartographique(s) du plan de prévention des risques d'inondation

Carte d'aléa sismique de la Lozère

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe  
naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de Canilhac**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48033	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48033	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48033	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	23/09/1994	24/09/1994	15/11/1994	24/11/1994
48033	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFET DE LA LOZERE

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0017 du 14 mars 2011**  
**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers**  
**sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune**  
**de LA CANOURGUE**

**Le préfet,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**ARRÊTE**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de LA CANOURGUE sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune de LA CANOURGUE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

  
Dominique LACROIX

## Commune de LA CANOURGUE

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0017

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui  non

Approuvé date 18 janvier 2005 aléa inondation  
date \_\_\_\_\_ aléa \_\_\_\_\_

Les documents de référence sont :

Plan de prévention des risques d'inondation

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui  non

\_\_\_\_\_ date \_\_\_\_\_ effet \_\_\_\_\_

Les documents de référence sont :

\_\_\_\_\_ Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité  
Forte zone-5  Moyenne zone-4  Modérée zone-3  Faible zone 2  Très faible Zone-1

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Extrait(s) cartographique(s) du plan de prévention des risques d'inondation

Carte d'aléa sismique de la Lozère

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe  
naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de La Canourgue**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48034	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48034	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48034	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0018 du 14 mars 2011**  
**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers**  
**sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune**  
**de CHADENET**

**Le préfet,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**A R R Ê T E**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de CHADENET sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune de CHADENET, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Dominique LACROIX

## Commune de CHADENET

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0018

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui

non

Approuvé

date

04 juillet 2000

aléa

inondation

date

aléa

Les documents de référence sont :

Plan de prévention des risques d'inondation

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui

non

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte  
zone-5

Moyenne  
zone-4

Modérée  
zone-3

Faible  
zone 2

Très faible  
Zone-1

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Extrait(s) cartographique(s) du plan de prévention des risques d'inondation

Carte d'aléa sismique de la Lozère

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe  
naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de Chadenet**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48037	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48037	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48037	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	23/09/1994	24/09/1994	15/11/1994	24/11/1994
48037	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0019 du 14 mars 2011**  
**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers**  
**sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune**  
**de CHANAC**

**Le préfet,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**ARRÊTÉ**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de CHANAC sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune de CHANAC, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

  
Dominique LACROIX

## Commune de CHANAC

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0019

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui

non

**Approuvé**

date

**28 décembre 2010**

aléa

**inondation**

date

aléa

Les documents de référence sont :

**Plan de prévention des risques d'inondation**

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui

non

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte  
zone-5

Moyenne  
zone-4

Modérée  
zone-3

Faible  
zone 2

Très faible  
Zone-1

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**Extrait(s) cartographique(s) du plan de prévention des risques d'inondation**

**Carte d'aléa sismique de la Lozère**

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe  
naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de Chanac**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48039	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48039	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48039	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	23/09/1994	24/09/1994	15/11/1994	24/11/1994
48039	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFET DE LA LOZERE

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0020 du 14 mars 2011**  
**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers**  
**sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune**  
**de CHASTANIER**

**Le préfet,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**A R R Ê T E**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de CHASTANIER sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune de CHASTANIER , sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Dom(n)ique LACROIX

## Commune de CHASTANIER

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0020

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui

non

Prescrit

date

09 juin 2010

aléa

inondation

date

aléa

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui

non

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte  
zone-5

Moyenne  
zone-4

Modérée  
zone-3

Faible  
zone 2

Très faible  
Zone-1

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**Extrait cartographique non contractuel de l'atlas des zones inondables du bassin versant de l'Allier**

**Carte d'aléa sismique de la Lozère**

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

t

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe  
naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de Chastanier**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48041	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48041	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48041	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	23/09/1994	24/09/1994	15/11/1994	24/11/1994
48041	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0021 du 14 mars 2011**  
**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers**  
**sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune**  
**de CHIRAC**

**Le préfet,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**A R R Ê T É**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de CHIRAC sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune de CHIRAC, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Domnique LACROIX

## Commune de CHIRAC

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0021

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui

non

**Approuvé**

date

**28 décembre 2010**

aléa

**inondation**

date

aléa

Les documents de référence sont :

**Plan de prévention des risques d'inondation**

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui

non

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte  
zone-5

Moyenne  
zone-4

Modérée  
zone-3

Faible  
zone 2

Très faible  
Zone-1

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**Extrait cartographique du plan de prévention des risques d'inondation**

**Carte d'aléa sismique de la Lozère**

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe  
naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de Chirac**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48049	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	19/12/2003	20/12/2003
48049	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48049	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0023 du 14 mars 2011**  
**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers**  
**sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune**  
**de COCURES**

**Le préfet,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**ARRÊTE**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de COCURES sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune de COCURES, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Dominique LACROIX

## Commune de COCURES

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0023

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui

non

Approuvé

date

03 avril 2000

aléa

inondation

date

aléa

Les documents de référence sont :

Plan de prévention des risques d'inondation

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui

non

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte

zone-5

Moyenne

zone-4

Modérée

zone-3

Faible

zone 2

Très faible

Zone-1

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Extrait cartographique du plan de prévention des risques d'inondation

-

Carte d'aléa sismique de la Lozère

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe  
naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de Cocurès**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48022	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48022	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48022	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0024 du 14 mars 2011**  
**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers**  
**sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune**  
**du COLLET DE DEZE**

**Le préfet,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**A R R Ê T É**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune du COLLET DE DEZE sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune du COLLET DE DEZE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Dominique LACROIX

## Commune de COLLET DE DEZE

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0024

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui  non

**Approuvé**

date **21 décembre 2006**

aléa **inondation**

date

aléa

Les documents de référence sont :

**Plan de prévention des risques d'inondation**

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui  non

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte zone-5  Moyenne zone-4  Modérée zone-3  Faible zone 2  Très faible Zone-1

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**Extrait cartographique du plan de prévention des risques d'inondation**

**Carte d'aléa sismique de la Lozère**

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de Le Collet de Dèze**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48051	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	01/11/2008	01/11/2008	09/02/2009	13/02/2009
48051	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48051	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48051	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	23/09/1994	24/09/1994	15/11/1994	24/11/1994
48051	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	22/09/1993	23/09/1993	02/02/1994	18/02/1994
48051	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFET DE LA LOZERE

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0025 du 14 mars 2011**  
**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers**  
**sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune**  
**de CUBIERES**

**Le préfet,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**A R R Ê T E**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de CUBIERES sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune de CUBIERES , sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Dominique LACROIX

## Commune de CUBIERES

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0025

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui

non

Prescrit

date

09 juin 2010

aléa

inondation

date

aléa

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui

non

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte

zone-5

Moyenne

zone-4

Modérée

zone-3

Faible

zone 2

Très faible

Zone-1

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**Extrait cartographique non contractuel de l'atlas des zones inondables du bassin versant de l'Ardèche**

**Carte d'aléa sismique de la Lozère**

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de Cubières**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48053	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48053	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	23/09/1994	24/09/1994	15/11/1994	24/11/1994
48053	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0026 du 14 mars 2011**  
**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers**  
**sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune**  
**de CUBIÉRETTE**

**Le préfet,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**A R R Ê T É**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de CUBIÉRETTE sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune de CUBIÉRETTE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Dominique LACROIX

## Commune de CUBIERTTES

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0026

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui

non

Prescrit

date

09 juin 2010

aléa

inondation

date

aléa

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui

non

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte

zone-5

Moyenne

zone-4

Modérée

zone-3

Faible

zone 2

Très faible

Zone-1

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Extrait cartographique non contractuel de l'atlas des zones inondables du bassin versant de l'Ardèche

Carte d'aléa sismique de la Lozère

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe  
naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de Cubières**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48054	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48054	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	23/09/1994	24/09/1994	15/11/1994	24/11/1994
48054	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0027 du 14 mars 2011**  
**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers**  
**sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune**  
**de ESCLANEDES**

**Le préfet,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**ARRÊTÉ**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de ESCLANEDES sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune de ESCLANEDES, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

  
Dominique LACROIX

## Commune de ESCLANEDES

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0027

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui

non

Approuvé

date

13 septembre 2000

aléa

inondation

date

aléa

Les documents de référence sont :

Plan de prévention des risques d'inondation

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui

non

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte

zone-5

Moyenne

zone-4

Modérée

zone-3

Faible

zone 2

Très faible

Zone-1

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Extrait cartographique du plan de prévention des risques d'inondation

Carte d'aléa sismique de la Lozère

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de Esclanèdes**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48056	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48056	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48056	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	23/09/1994	24/09/1994	15/11/1994	24/11/1994
48056	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0028 du 14 mars 2011**  
**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers**  
**sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune**  
**de FLORAC**

**Le préfet,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**A R R Ê T E**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de FLORAC sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune de FLORAC, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

  
Dominique LACROIX

## Commune de FLORAC

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0028

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui

non

Approuvé

date

17 février 2000

aléa

inondation

date

aléa

Les documents de référence sont :

Plan de prévention des risques d'inondation

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui

non

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte

zone-5

Moyenne

zone-4

Modérée

zone-3

Faible

zone 2

Très faible

Zone-1

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Extrait cartographique du plan de prévention des risques d'inondation

Carte d'aléa sismique de la Lozère

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe  
naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de Florac**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48061	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48061	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	23/11/2003	24/11/2003	05/03/2004	20/03/2004
48061	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48061	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0029 du 14 mars 2011**  
**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers**  
**sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune**  
**de FONTANS**

**Le préfet,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**ARRÊTE**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de FONTANS sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.  
Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune de FONTANS, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Dominique LACROIX

## Commune de FONTANS

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0029

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui  non

Approuvé

date

28 décembre 2010

aléa

inondation

date

aléa

Les documents de référence sont :

Plan de prévention des risques d'inondation

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui  non

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte  
zone-5

Moyenne  
zone-4

Modérée  
zone-3

Faible  
zone 2

Très faible  
Zone-1

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Extrait cartographique du plan de prévention des risques d'inondation

Carte d'aléa sismique de la Lozère

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de Fontans**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48063	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48063	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48063	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFET DE LA LOZERE

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0030 du 14 mars 2011**  
**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers**  
**sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune**  
**de FOURNELS**

**Le préfet,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**ARRÊTÉ**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de FOURNELS sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune de FOURNELS, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Dominiqe LACROIX

## Commune de FOURNELS

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0030

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui

non

Approuvé

date

02 juillet 1998

aléa

inondation

date

aléa

Les documents de référence sont :

Plan de prévention des risques d'inondation

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui

non

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte

zone-5

Moyenne

zone-4

Modérée

zone-3

Faible

zone 2

Très faible

Zone-1

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Extrait cartographique du plan de prévention des risques d'inondation

Carte d'aléa sismique de la Lozère

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe  
naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de Fournels**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48064	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	19/12/2003	20/12/2003
48064	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48064	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	05/07/1993	06/07/1993	26/10/1993	03/12/1993
48064	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFET DE LA LOZERE

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0031 du 14 mars 2011**  
**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers**  
**sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune**  
**de FRAISSINET DE LOZERE**

**Le préfet,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**ARRÊTE**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de FRAISSINET DE LOZERE sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune de FRAISSINET DE LOZERE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Dominique LACROIX

## Commune de FRAISSINET DE LOZERE

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0031

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui

non

**Prescrit**

date

**16 mars 2007**

aléa

**inondation**

date

aléa

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui

non

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte

zone-5

Moyenne

zone-4

Modérée

zone-3

Faible

zone 2

Très faible

Zone-1

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**Extrait cartographique non contractuel de l'atlas des zones inondables du bassin versant du Tarn**

**Carte d'aléa sismique de la Lozère**

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de Fraissinet de Lozère**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48066	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48066	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48066	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	23/09/1994	24/09/1994	15/11/1994	24/11/1994
48066	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0032 du 14 mars 2011**  
**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers**  
**sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune**  
**de GATUZIERES**

**Le préfet,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**ARRÊTE**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de GATUZIERES sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune de GATUZIERES, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

  
Dominique LACROIX

## Commune de GATUZIERES

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0032

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui

non

**Prescrit**

date

**23 juin 2004**

aléa

**inondation**

date

aléa

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui

non

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte

zone-5

Moyenne

zone-4

Modérée

zone-3

Faible

zone 2

Très faible

Zone-1

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**Extrait cartographique non contractuel de l'atlas des zones inondables du bassin versant du Tarn**

**Carte d'aléa sismique de la Lozère**

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de Gatuzières**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48069	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48069	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48069	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0033 du 14 mars 2011**  
**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers**  
**sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune**  
**de GRANDRIEU**

**Le préfet,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**A R R Ê T E**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de GRANDRIEU sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune de GRANDRIEU, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Dominique LACROIX

## Commune de GRANDRIEU

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0033

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui

non

**Prescrit**

date

**09 juin 2010**

aléa

**inondation**

date

aléa

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui

non

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte

zone-5

Moyenne

zone-4

Modérée

zone-3

Faible

zone 2

Très faible

Zone-1

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**Extrait cartographique non contractuel de l'atlas des zones inondables du bassin versant de l'Allier**

**Carte d'aléa sismique de la Lozère**

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de Grandrieu**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48070	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48070	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	23/09/1994	24/09/1994	15/11/1994	24/11/1994
48070	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	05/07/1993	06/07/1993	26/10/1993	03/12/1993
48070	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0034 du 14 mars 2011**  
**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers**  
**sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune**  
**de GREZES**

**Le préfet,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**ARRÊTE**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de GREZES sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune de GREZES, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Dominique LACROIX

## Commune de GREZES

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0034

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui  non

**Prescrit**

date

14 août 2009

aléa

**Mouvement de terrain**

date

aléa

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui  non

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte

zone-5

Moyenne

zone-4

Modérée

zone-3

Faible

zone 2

Très faible

Zone-1

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**Extrait cartographique non contractuel du dossier départemental des risques majeurs**

**Carte d'aléa sismique de la Lozère**

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de Grèzes**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48072	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48072	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48072	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	23/09/1994	24/09/1994	15/11/1994	24/11/1994
48072	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0035 du 14 mars 2011**  
**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers**  
**sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune**  
**de HURES LA PARADE**

**Le préfet,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**ARRÊTE**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de HURES LA PARADE sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune de HURES LA PARADE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

  
Dominique LACROIX

## Commune de HURES LA PARADE

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0035

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui

non

<b>Prescrit</b>	date	<b>23 juin 2004</b>	aléa	<b>inondation</b>
	date		aléa	
<b>Prescrit</b>		<b>28 novembre 2002</b>		<b>mouvement de terrain</b>

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui

non

date effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte	Moyenne	Modérée	Faible	Très faible
zone-5 <input type="checkbox"/>	zone-4 <input type="checkbox"/>	zone-3 <input type="checkbox"/>	zone 2 <input checked="" type="checkbox"/>	Zone-1 <input type="checkbox"/>

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**Extrait cartographique non contractuel de l'atlas des zones inondables du bassin versant du Tarn**

**Extrait cartographique non contractuel du dossier départemental des risques majeurs**

**Carte d'aléa sismique de la Lozère**

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe  
naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de Hures la Parade**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48074	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48074	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0036 du 14 mars 2011**  
**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers**  
**sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune**  
**de ISPAGNAC**

**Le préfet,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**A R R Ê T É**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de ISPAGNAC sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

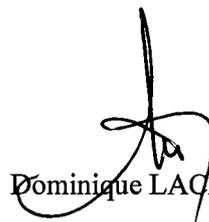
- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune de ISPAGNAC, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Dominique LACROIX

## Commune de ISPAGNAC

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0036

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui  non

<b>Prescrit</b>	date	<b>23 juin 2004</b>	aléa	<b>inondation</b>
<b>Prescrit</b>	date	<b>28 novembre 2002</b>	aléa	<b>mouvement de terrain</b>

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui  non

date effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte	Moyenne	Modérée	Faible	Très faible
zone-5 <input type="checkbox"/>	zone-4 <input type="checkbox"/>	zone-3 <input type="checkbox"/>	zone 2 <input checked="" type="checkbox"/>	Zone-1 <input type="checkbox"/>

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**Extrait cartographique non contractuel de l'atlas des zones inondables du bassin versant du Tarn**

**Extrait cartographique non contractuel du dossier départemental des risques majeurs**

**Carte d'aléa sismique de la Lozère**

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe  
naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de Ispagnac**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48075	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48075	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48075	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0037 du 14 mars 2011**  
**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers**  
**sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune**  
**de LANGOGNE**

**Le préfet,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**ARRÊTÉ**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de LANGOGNE sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune de LANGOGNE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Dominique LACROIX

## Commune de LANGOGNE

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0037

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui  non

**Prescrit**

date

**09 juin 2010**

aléa

**inondation**

date

aléa

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui  non

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte  
zone-5

Moyenne  
zone-4

Modérée  
zone-3

Faible  
zone 2

Très faible  
Zone-1

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**Extrait cartographique non contractuel de l'atlas des zones inondables du bassin versant de l'Allier**

**Carte d'aléa sismique de la Lozère**

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de Langogne**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48080	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	01/11/2008	02/11/2008	05/12/2008	10/12/2008
48080	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48080	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	23/09/1994	24/09/1994	15/11/1994	24/11/1994
48080	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0038 du 14 mars 2011**  
**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers**  
**sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune**  
**de LAVAL DU TARN**

**Le préfet,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**ARRÊTE**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de LAVAL DU TARN sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.  
Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune de LAVAL DU TARN, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Dominique LACROIX

## Commune de LAVAL DU TARN

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0038

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui  non

<b>Prescrit</b>	date	<b>23 juin 2004</b>	aléa	<b>inondation</b>
	date		aléa	
<b>Prescrit</b>		<b>28 novembre 2002</b>		<b>mouvement de terrain</b>

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui  non

date  effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte	Moyenne	Modérée	Faible	Très faible
zone-5 <input type="checkbox"/>	zone-4 <input type="checkbox"/>	zone-3 <input type="checkbox"/>	zone 2 <input checked="" type="checkbox"/>	Zone-1 <input type="checkbox"/>

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**Extrait cartographique non contractuel de l'atlas des zones inondables du bassin versant du Tarn**

**Extrait cartographique non contractuel du dossier départemental des risques majeurs**

**Carte d'aléa sismique de la Lozère**

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe  
naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de Laval du Tarn**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48085	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48085	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0039 du 14 mars 2011**  
**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers**  
**sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune**  
**de LAVAL ATGER**

**Le préfet,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**ARRÊTE**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de LAVAL ATGER sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune de LAVAL ATGER, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

  
Dominique LACROIX

## Commune de LAVAL ATGER

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0039

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui

non

**Prescrit**

date

**09 juin 2010**

aléa

**inondation**

date

aléa

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui

non

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte  
zone-5

Moyenne  
zone-4

Modérée  
zone-3

Faible  
zone 2

Très faible  
Zone-1

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**Extrait cartographique non contractuel de l'atlas des zones inondables du bassin versant de l'Allier**

**Carte d'aléa sismique de la Lozère**

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe  
naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de Laval Atger**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48084	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48084	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	23/09/1994	24/09/1994	15/11/1994	24/11/1994
48084	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	05/07/1993	06/07/1993	26/10/1993	03/12/1993
48084	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0040 du 14 mars 2011**  
**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers**  
**sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune**  
**de LUC**

**Le préfet,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**A R R Ê T É**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de LUC sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune de LUC, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

  
Dominique LACROIX

## Commune de LUC

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0040

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui  non

**Prescrit**

date

**09 juin 2010**

aléa

**inondation**

date

aléa

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui  non

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte  
zone-5

Moyenne  
zone-4

Modérée  
zone-3

Faible  
zone 2

Très faible  
Zone-1

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**Extrait cartographique non contractuel de l'atlas des zones inondables du bassin versant de l'Allier**

**Carte d'aléa sismique de la Lozère**

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe  
naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de Luc**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48086	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	01/11/2008	02/11/2008	05/12/2008	10/12/2008
48086	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48086	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48086	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	23/09/1994	24/09/1994	15/11/1994	24/11/1994
48086	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0041 du 14 mars 2011**  
**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers**  
**sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune**  
**de LA MALENE**

**Le préfet,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**A R R Ê T E**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de LA MALENE sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune de LA MALENE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

  
Dominique LACROIX

## Commune de LA MALENE

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0041

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui  non

<b>Prescrit</b>	date	<b>23 juin 2004</b>	aléa	<b>inondation</b>
	date		aléa	
<b>Prescrit</b>		<b>28 novembre 2002</b>		<b>mouvement de terrain</b>

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui  non

date  effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte	Moyenne	Modérée	Faible	Très faible
zone-5 <input type="checkbox"/>	zone-4 <input type="checkbox"/>	zone-3 <input type="checkbox"/>	zone 2 <input checked="" type="checkbox"/>	Zone-1 <input type="checkbox"/>

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**Extrait cartographique non contractuel de l'atlas des zones inondables du bassin versant du Tarn**

**Extrait cartographique non contractuel du dossier départemental des risques majeurs**

**Carte d'aléa sismique de la Lozère**

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe  
naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de La Malène**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48088	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48088	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48088	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	23/09/1994	24/09/1994	15/11/1994	24/11/1994
48088	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0042 du 14 mars 2011**  
**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers**  
**sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune**  
**du MALZIEU FORAIN**

**Le préfet,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**A R R Ê T É**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune du MALZIEU FORAIN sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune du MALZIEU FORAIN, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Dominique LACROIX

## Commune de LE MALZIEU FORAIN

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0042

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui  non

**Approuvé**

date **28 décembre 2010**

aléa **inondation**

date

aléa

Les documents de référence sont :

**Plan de prévention des risques d'inondation**

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui  non

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte  
zone-5

Moyenne  
zone-4

Modérée  
zone-3

Faible  
zone 2

Très faible  
Zone-1

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**Extrait(s) cartographique(s) du plan de prévention des risques d'inondation**

**Carte d'aléa sismique de la Lozère**

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de Le Malzieu Forain**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48089	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48089	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48089	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0043 du 14 mars 2011**  
**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers**  
**sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune**  
**du MALZIEU VILLE**

**Le préfet,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**ARRÊTE**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune du MALZIEU VILLE sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.  
Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune du MALZIEU VILLE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Dominique LACROIX

## Commune de LE MALZIEU VILLE

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0043

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui  non

**Approuvé**

date

**02 juillet 1998**

aléa

**inondation**

date

aléa

Les documents de référence sont :

**Plan de prévention des risques d'inondation**

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui  non

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte  
zone-5

Moyenne  
zone-4

Modérée  
zone-3

Faible  
zone 2

Très faible  
Zone-1

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**Extrait(s) cartographique(s) du plan de prévention des risques d'inondation**

**Carte d'aléa sismique de la Lozère**

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe  
naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de Le Malzieu Ville**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48090	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48090	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48090	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0044 du 14 mars 2011**  
**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers**  
**sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune**  
**de MARVEJOLS**

**Le préfet,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**ARRÊTE**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de MARVEJOLS sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune de MARVEJOLS, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Dominique LACROIX

## Commune de MARVEJOLS

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0044

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui  non

**Approuvé**

date

**17 juillet 2000**

aléa

**inondation**

date

aléa

Les documents de référence sont :

**Plan de prévention des risques d'inondation**

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui  non

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte  
zone-5

Moyenne  
zone-4

Modérée  
zone-3

Faible  
zone 2

Très faible  
Zone-1

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**Extrait(s) cartographique(s) du plan de prévention des risques d'inondation**

**Carte d'aléa sismique de la Lozère**

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe  
naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de Marvejols**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48092	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	19/12/2003	20/12/2003
48092	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	05/08/1995	05/08/1995	08/01/1996	28/01/1996
48092	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48092	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0045 du 14 mars 2011**  
**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers**  
**sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune**  
**de MENDE**

**Le préfet,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**A R R Ê T E**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de MENDE sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.  
Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune de MENDE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Dominiqe LACROIX

## Commune de MENDE

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0045

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n  oui  non

Approuvé date 10 novembre 1998 aléa inondation  
date \_\_\_\_\_ aléa \_\_\_\_\_

Les documents de référence sont :

Plan de prévention des risques d'inondation Consultable sur Internet   
\_\_\_\_\_ Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t  oui  non

\_\_\_\_\_ date \_\_\_\_\_ effet \_\_\_\_\_

Les documents de référence sont :

\_\_\_\_\_ Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité Forte  Moyenne  Modérée  Faible  Très faible   
zone-5  zone-4  zone-3  zone 2  Zone-1

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Extrait(s) cartographique(s) du plan de prévention des risques d'inondation

Carte d'aléa sismique de la Lozère

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de Mende**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48095	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48095	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	24/11/2003	24/11/2003	21/05/2004	09/06/2004
48095	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48095	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	23/09/1994	24/09/1994	15/11/1994	24/11/1994
48095	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0046 du 14 mars 2011**  
**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers**  
**sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune**  
**de MEYRUEIS**

**Le préfet,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**ARRÊTE**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de MEYRUEIS sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune de MEYRUEIS, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Dominique LACROIX

## Commune de MEYRUEIS

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0046

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui  non

<b>Approuvé</b>	date	<b>07 janvier 2005</b>	aléa	<b>inondation</b>
	date		aléa	
<b>Prescrit</b>		<b>28 novembre 2002</b>		<b>mouvement de terrain</b>

Les documents de référence sont :

**Plan de prévention des risques d'inondation**

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui  non

date effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte	Moyenne	Modérée	Faible	Très faible
zone-5 <input type="checkbox"/>	zone-4 <input type="checkbox"/>	zone-3 <input type="checkbox"/>	zone 2 <input checked="" type="checkbox"/>	Zone-1 <input type="checkbox"/>

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**Extrait(s) cartographique(s) du plan de prévention des risques d'inondation**

**Extrait cartographique non contractuel du dossier départemental des risques majeurs**

**Carte d'aléa sismique de la Lozère**

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe  
naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de Meyrueis**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48096	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48096	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	22/11/2003	23/11/2003	05/03/2004	20/03/2004
48096	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48096	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0047 du 14 mars 2011**  
**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers**  
**sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune**  
**de MOISSAC VALLEE FRANCAISE**

**Le préfet,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**A R R Ê T E**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de MOISSAC VALLEE FRANCAISE sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune de MOISSAC VALLEE FRANCAISE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Dominique LACROIX

## Commune de MOISSAC VALLEE FRANCAISE

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0047

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui  non

**Approuvé**

date **21 décembre 2006**

aléa **inondation**

date

aléa

Les documents de référence sont :

**Plan de prévention des risques d'inondation**

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui  non

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte  
zone-5

Moyenne  
zone-4

Modérée  
zone-3

Faible  
zone-2

Très faible  
zone-1

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**Extrait(s) cartographique(s) du plan de prévention des risques d'inondation**

**Carte d'aléa sismique de la Lozère**

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe  
naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de Moissac Vallée Française**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48097	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	08/09/2002	09/09/2002	17/12/2002	08/01/2003
48097	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48097	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	21/09/1992	23/09/1992	24/12/1992	16/01/1993
48097	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0048 du 14 mars 2011**  
**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers**  
**sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune**  
**du MONASTIER PIN MORIES**

**Le préfet,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**A R R Ê T E**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune du MONASTIER PIN MORIES sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune du MONASTIER PIN MORIES, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Dominique LACROIX

## Commune de LE MONASTIER PIN MORIES

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0048

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui

non

**Approuvé**

date

**28 décembre 2010**

aléa

**inondation**

date

aléa

Les documents de référence sont :

**Plan de prévention des risques d'inondation**

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui

non

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte  
zone-5

Moyenne  
zone-4

Modérée  
zone-3

Faible  
zone-2

Très faible  
zone-1

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**Extrait(s) cartographique(s) du plan de prévention des risques d'inondation**

**Carte d'aléa sismique de la Lozère**

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe  
naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de Le Monastier Pin Moriès**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48099	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48099	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48099	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	23/09/1994	24/09/1994	15/11/1994	24/11/1994
48099	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0049 du 14 mars 2011**  
**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers**  
**sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune**  
**de MONTBRUN**

**Le préfet,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**ARRÊTÉ**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de MONTBRUN sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune de MONTBRUN, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

  
Dominique LACROIX

## Commune de MONTBRUN

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0049

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui  non

<b>Prescrit</b>	date	<b>23 juin 2004</b>	aléa	<b>inondation</b>
<b>Prescrit</b>	date	<b>28 novembre 2002</b>	aléa	<b>mouvement de terrain</b>

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet   
Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui  non

\_\_\_\_\_ date \_\_\_\_\_ effet \_\_\_\_\_

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte	Moyenne	Modérée	Faible	Très faible
zone-5 <input type="checkbox"/>	zone-4 <input type="checkbox"/>	zone-3 <input type="checkbox"/>	zone 2 <input checked="" type="checkbox"/>	Zone-1 <input type="checkbox"/>

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**Extrait cartographique non contractuel de l'atlas des zones inondables du bassin versant du Tarn**

**Extrait cartographique non contractuel du dossier départemental des risques majeurs**

**Carte d'aléa sismique de la Lozère**

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de Montbrun**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48101	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48101	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48101	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	23/09/1994	24/09/1994	15/11/1994	24/11/1994
48101	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0050 du 14 mars 2011  
relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers  
sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune  
de MONTRODAT**

**Le préfet,  
Officier de l'ordre national du Mérite  
Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**A R R Ê T E**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de MONTRODAT sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune de MONTRODAT, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Dominique LACROIX

## Commune de MONTRODAT

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0050

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui

non

**Approuvé**

date **28 décembre 2010**

aléa **inondation**

date

aléa

Les documents de référence sont :

**Plan de prévention des risques d'inondation**

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui

non

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte  
zone-5

Moyenne  
zone-4

Modérée  
zone-3

Faible  
zone-2

Très faible  
zone-1

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**Extrait(s) cartographique(s) du plan de prévention des risques d'inondation**

**Carte d'aléa sismique de la Lozère**

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de Montrodât**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48103	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	19/12/2003	20/12/2003
48103	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48103	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFET DE LA LOZERE

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0051 du 14 mars 2011**  
**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers**  
**sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune**  
**de PIED DE BORNE**

**Le préfet,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**A R R Ê T E**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de PIED DE BORNE sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune de PIED DE BORNE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Dominique LACROIX

## Commune de PIED DE BORNE

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0051

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui

non

**Prescrit**

date

**09 juin 2010**

aléa

**inondation**

date

aléa

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui

non

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte  
zone-5

Moyenne  
zone-4

Modérée  
zone-3

Faible  
zone-2

Très faible  
zone-1

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**Extrait cartographique non contractuel de l'atlas des zones inondables du bassin versant de l'Ardèche**

**Carte d'aléa sismique de la Lozère**

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de Pied de Borne**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48105	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	01/11/2008	01/11/2008	09/02/2009	13/02/2009
48105	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/10/1995	05/10/1995	03/04/1996	17/04/1996
48105	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48105	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	21/09/1992	23/09/1992	24/12/1992	16/01/1993
48105	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0052 du 14 mars 2011**  
**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers**  
**sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune**  
**de PIERREFICHE**

**Le préfet,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**A R R Ê T E**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de PIERREFICHE sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

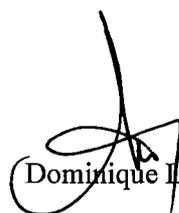
- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune de PIERREFICHE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Dominique LACROIX

## Commune de PIERREFICHE

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0052

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui  non

**Prescrit**

date **09 juin 2010**

aléa **inondation**

date

aléa

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui  non

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte zone-5  Moyenne zone-4  Modérée zone-3  Faible zone-2  Très faible zone-1

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**Extrait cartographique non contractuel de l'atlas des zones inondables du bassin versant de l'Ardèche**

**Carte d'aléa sismique de la Lozère**

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de Pierrefiche**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48112	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	03/12/2003	05/03/2004	20/03/2004
48112	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48112	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	23/09/1994	24/09/1994	15/11/1994	24/11/1994
48112	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0054 du 14 mars 2011**  
**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers**  
**sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune**  
**du PONT DE MONTVERT**

**Le préfet,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**ARRÊTE**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune du PONT DE MONTVERT sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune du PONT DE MONTVERT, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Dominique LACROIX

## Commune de LE PONT DE MONTVERT

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0054

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui  non

**Prescrit**

date **23 juin 2004**

aléa **inondation**

date

aléa

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui  non

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte zone-5  Moyenne zone-4  Modérée zone-3  Faible zone-2  Très faible zone-1

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**Extrait cartographique non contractuel de l'atlas des zones inondables du bassin versant du Tarn**

**Carte d'aléa sismique de la Lozère**

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe  
naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de Le Pont de Montvert**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48116	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/11/2008	02/11/2008	09/02/2009	13/02/2009
48116	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48116	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48116	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	23/09/1994	24/09/1994	15/11/1994	24/11/1994
48116	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	21/09/1992	23/09/1992	24/12/1992	16/01/1993
48116	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0055 du 14 mars 2011**  
**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers**  
**sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune**  
**de POURCHARESSSES**

**Le préfet,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**A R R Ê T E**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de POURCHARESSSES sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune de POURCHARESSES, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

  
Dominique LACROIX

## Commune de POURCHARESSES

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0055

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui  non

**Prescrit**

date **09 juin 2010**

aléa **inondation**

date

aléa

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui  non

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte  
zone-5

Moyenne  
zone-4

Modérée  
zone-3

Faible  
zone-2

Très faible  
zone-1

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**Extrait cartographique non contractuel de l'atlas des zones inondables du bassin versant de l'Ardèche**

**Carte d'aléa sismique de la Lozère**

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe  
naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de Pourcharesses**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48117	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	01/11/2008	01/11/2008	09/02/2009	13/02/2009
48117	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	21/09/1992	23/09/1992	24/12/1992	16/01/1993
48117	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0056 du 14 mars 2011**  
**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers**  
**sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune**  
**de PREVENCHERES**

**Le préfet,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**ARRÊTE**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de PREVENCHERES sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune de PREVENCHERES, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Dominique LACROIX

## Commune de PREVENCHERES

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0056

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n  oui  non

**Prescrit**

date **09 juin 2010**

aléa **inondation**

date

aléa

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t  oui  non

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité  
Forte zone-5  Moyenne zone-4  Modérée zone-3  Faible zone-2  Très faible zone-1

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**Extrait cartographique non contractuel de l'atlas des zones inondables du bassin versant de l'Ardèche**

**Carte d'aléa sismique de la Lozère**

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe  
naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de Prévencières**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48119	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	01/11/2008	01/11/2008	09/02/2009	13/02/2009
48119	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	10/11/1996	13/11/1996	19/09/1997	11/10/1997
48119	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48119	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	21/09/1992	23/09/1992	24/12/1992	16/01/1993
48119	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0057 du 14 mars 2011**  
**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers**  
**sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune**  
**de QUEZAC**

**Le préfet,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**A R R Ê T É**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de QUEZAC sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune de QUEZAC, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Dominique LACROIX

## Commune de QUEZAC

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0057

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui  non

**Prescrit**

date **23 juin 2004**

aléa **inondation**

**Prescrit**

date **28 novembre 2002**

aléa **mouvement de terrain**

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui  non

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte zone **5** Moyenne zone **4** Modérée zone **3** Faible zone **2 X** Très faible zone **1**

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**Extrait cartographique non contractuel de l'atlas des zones inondables du bassin versant du Tarn**

**Extrait cartographique non contractuel du dossier départemental des risques majeurs**

**Carte d'aléa sismique de la Lozère**

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe  
naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de Quézac**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48122	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48122	1.2.7	Mouvement de terrain Tassements différentiels	01/07/2003	30/09/2003	25/08/2004	26/08/2004
48122	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48122	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	23/09/1994	24/09/1994	15/11/1994	24/11/1994
48122	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0058 du 14 mars 2011**  
**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers**  
**sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune**  
**de RIMEIZE**

**Le préfet,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**A R R Ê T E**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de RIMEIZE sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune de RIMEIZE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Dominique LACROIX

## Commune de RIMEIZE

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0058

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui

non

**Approuvé**

date **28 décembre 2010**

aléa **inondation**

date

aléa

Les documents de référence sont :

**Plan de prévention des risques d'inondation**

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui

non

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte  
zone-5

Moyenne  
zone-4

Modérée  
zone-3

Faible  
zone-2

Très faible  
zone-1

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**Extrait cartographique du plan de prévention des risques d'inondation**

**Carte d'aléa sismique de la Lozère**

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe  
naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de Rimeize**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48128	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48128	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48128	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	05/07/1993	06/07/1993	26/10/1993	03/12/1993
48128	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0059 du 14 mars 2011**  
**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers**  
**sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune**  
**de Le ROZIER**

**Le préfet,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**ARRÊTE**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de LE ROZIER sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune de LE ROZIER, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Dominique LACROIX

## Commune de LE ROZIER

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0059

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui  non

<b>Prescrit</b>	date	<b>23 juin 2004</b>	aléa	<b>inondation</b>
	date		aléa	
<b>Prescrit</b>	date	<b>28 novembre 2002</b>	aléa	<b>mouvement de terrain</b>

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui  non

\_\_\_\_\_ date \_\_\_\_\_ effet \_\_\_\_\_

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte	Moyenne	Modérée	Faible	Très faible
zone <b>5</b>	zone <b>4</b>	zone <b>3</b>	zone <b>2 X</b>	zone <b>1</b>

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**Extrait cartographique non contractuel de l'atlas des zones inondables du bassin versant du Tam**

**Extrait cartographique non contractuel du dossier départemental des risques majeurs**

**Carte d'aléa sismique de la Lozère**

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe  
naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de Le Rozier**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48122	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48122	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48122	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFET DE LA LOZERE

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0060 du 14 mars 2011**  
**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers**  
**sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune**  
**de LA SALLE PRUNET**

**Le préfet,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**ARRÊTE**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de LA SALLE PRUNET sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune de LA SALLE PRUNET, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Dominique LACROIX

## Commune de LA SALLE PRUNET

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0060

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui

non

**Approuvé**

date **12 octobre 1999**

aléa **inondation**

date

aléa

Les documents de référence sont :

**Plan de prévention des risques d'inondation**

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui

non

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte  
zone-5

Moyenne  
zone-4

Modérée  
zone-3

Faible  
zone 2

Très faible  
Zone-1

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**Extrait cartographique du plan de prévention des risques d'inondation**

**Carte d'aléa sismique de la Lozère**

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe  
naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de La Salle Prunet**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48186	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48186	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	21/09/1992	23/09/1992	24/12/1992	16/01/1993
48186	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0061 du 14 mars 2011**  
**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers**  
**sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune**  
**de LES SALELLES**

**Le préfet,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**ARRÊTE**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de LES SALELLES sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune de LES SALELLES, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Dominique LACROIX

## Commune de LES SALELLES

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0061

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui

non

**Approuvé**

date **09 juillet 2002**

aléa **inondation**

date

aléa

Les documents de référence sont :

**Plan de prévention des risques d'inondation**

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui

non

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte  
zone-5

Moyenne  
zone-4

Modérée  
zone-3

Faible  
zone-2

Très faible  
zone-1

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**Extrait cartographique du plan de prévention des risques d'inondation**

**Carte d'aléa sismique de la Lozère**

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe  
naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de Les Salelles**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48185	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48185	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48185	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	23/09/1994	24/09/1994	15/11/1994	24/11/1994
48185	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0062 du 14 mars 2011**  
**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers**  
**sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune**  
**de SERVERETTE**

**Le préfet,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**A R R Ê T E**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de SERVERETTE sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune de SERVERETTE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Dominique LACROIX

## Commune de SERVERETTE

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0062

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui  non

**Approuvé**

date **28 décembre 2010**

aléa **inondation**

date

aléa

Les documents de référence sont :

**Plan de prévention des risques d'inondation**

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui  non

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte  
zone-5

Moyenne  
zone-4

Modérée  
zone-3

Faible  
zone-2

Très faible  
zone-1

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**Extrait cartographique du plan de prévention des risques d'inondation**

**Carte d'aléa sismique de la Lozère**

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe  
naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de Serverette**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48188	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48188	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48188	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0063 du 14 mars 2011**  
**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers**  
**sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune**  
**de SAINT-ANDRE CAPCEZE**

**Le préfet,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**A R R Ê T E**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de SAINT-ANDRE CAPCEZE sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.  
Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune de SAINT-ANDRE CAPCEZE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Dominique LACROIX

## Commune de SAINT-ANDRE DE CAPCEZE

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0063

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui  non

**Prescrit**

date **09 juin 2010**

aléa **inondation**

date

aléa

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui  non

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte  
zone-5

Moyenne  
zone-4

Modérée  
zone-3

Faible  
zone-2

Très faible  
zone-1

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**Extrait cartographique non contractuel de l'atlas des zones inondables du bassin versant de l'Ardèche**

**Carte d'aléa sismique de la Lozère**

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe  
naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de Saint-André de Capcèze**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48135	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	01/11/2008	01/11/2008	09/02/2009	13/02/2009
48135	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	21/09/1992	23/09/1992	24/12/1992	16/01/1993
48135	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0064 du 14 mars 2011**  
**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers**  
**sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune**  
**de SAINT-BAUZILE**

**Le préfet,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**A R R Ê T É**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de SAINT-BAUZILE sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune de SAINT-BAUZILE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Dominique LACROIX

## Commune de SAINT-BAUZILE

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0064

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui  non

**Approuvé**

date **28 décembre 2010**

aléa **inondation**

date

aléa

Les documents de référence sont :

**Plan de prévention des risques d'inondation**

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui  non

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte  
zone-5

Moyenne  
zone-4

Modérée  
zone-3

Faible  
zone-2

Très faible  
zone-1

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**Extrait cartographique du plan de prévention des risques d'inondation**

**Carte d'aléa sismique de la Lozère**

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe  
naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de Saint-Bauzile**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48137	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48137	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48137	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0065 du 14 mars 2011**  
**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers**  
**sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune**  
**de SAINT-BONNET DE MONTAUROUX**

**Le préfet,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**ARRÊTE**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de SAINT-BONNET DE MONTAUROUX sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune de SAINT-BONNET DE MONTAUROUX, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Dominique LACROIX

## Commune de SAINT-BONNET DE MONTAUROUX

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0065

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui

non

**Prescrit**

date **09 juin 2010**

aléa **inondation**

date

aléa

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui

non

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte  
zone-5

Moyenne  
zone-4

Modérée  
zone-3

Faible  
zone 2

Très faible  
Zone-1

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**Extrait cartographique non contractuel de l'atlas des zones inondables du bassin versant de l'Ardèche**

**Carte d'aléa sismique de la Lozère**

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe  
naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de Saint-Bonnet de Montauroux**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48139	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	01/11/2008	02/11/2008	05/12/2008	10/12/2008
48139	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48139	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48139	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	23/09/1994	24/09/1994	15/11/1994	24/11/1994
48139	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	05/07/1993	06/07/1993	26/10/1993	03/12/1993
48139	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0066 du 14 mars 2011**  
**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers**  
**sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune**  
**de SAINT-CHELY D'APCHER**

**Le préfet,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**A R R Ê T É**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de SAINT-CHELY D'APCHER sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

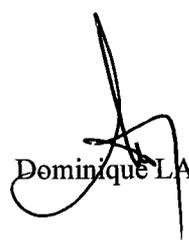
- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune de SAINT-CHELY D'APCHER , sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Dominique LACROIX

## Commune de SAINT-CHELY D'APCHER

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0066

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n  oui  non

**Approuvé**

date **28 décembre 2010**

aléa **inondation**

date

aléa

Les documents de référence sont :

**Plan de prévention des risques d'inondation**

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t  oui  non

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité  
Forte zone-5  Moyenne zone-4  Modérée zone-3  Faible zone 2  Très faible Zone-1

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**Extrait cartographique du plan de prévention des risques d'inondation**

**Carte d'aléa sismique de la Lozère**

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe  
naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de Saint-Chély d'Apcher**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48140	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48140	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48140	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	05/07/1993	06/07/1993	26/10/1993	03/12/1993
48140	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0067 du 14 mars 2011**  
**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers**  
**sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune**  
**de SAINT-ETIENNE DU VALDONNEZ**

**Le préfet,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**ARRÊTÉ**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de SAINT-ETIENNE DU VALDONNEZ sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune de SAINT-ETIENNE DU VALDONNEZ, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

  
Dominique LACROIX

## Commune de SAINT-ETIENNE DU VALDONNEZ

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0067

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui

non

**Approuvé**

date **28 décembre 2010**

aléa **inondation**

date

aléa

Les documents de référence sont :

**Plan de prévention des risques d'inondation**

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui

non

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte

zone-5

Moyenne

zone-4

Modérée

zone-3

Faible

zone-2

Très faible

zone-1

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**Extrait cartographique du plan de prévention des risques d'inondation**

**Carte d'aléa sismique de la Lozère**

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe  
naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de Saint-Etienne du Valdonnez**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48147	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48147	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48147	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0068 du 14 mars 2011**  
**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers**  
**sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune**  
**de SAINT-ETIENNE-VALLEE-FRANCAISE**

**Le préfet,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**A R R Ê T E**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de SAINT-ETIENNE VALLEE FRANCAISE sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune de SAINT-ETIENNE VALLEE FRANCAISE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Dominique LACROIX

## Commune de SAINT-ETIENNE VALLEE FRANCAISE

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0068

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui  non

**Approuvé**

date **02 décembre 2002**

aléa **inondation**

date

aléa

Les documents de référence sont :

**Plan de prévention des risques d'inondation**

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui  non

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte  
zone-5

Moyenne  
zone-4

Modérée  
zone-3

Faible  
zone-2

Très faible  
zone-1

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**Extrait cartographique du plan de prévention des risques d'inondation**

**Carte d'aléa sismique de la Lozère**

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe  
naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de Saint-Etienne Vallée Française**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48148	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48148	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	08/09/2002	09/09/2002	17/12/2002	08/01/2003
48148	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	13/10/1995	14/10/1995	03/04/1996	17/04/1996
48148	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48148	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0069 du 14 mars 2011  
relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers  
sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune  
de SAINT GEORGES-DE-LEVEJAC**

**Le préfet,  
Officier de l'ordre national du Mérite  
Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**ARRÊTE**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de SAINT-GEORGES DE LEVEJAC sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.  
Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune de SAINT-GEORGES DE LEVEJAC, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Dominique LACROIX

## Commune de SAINT-GEORGES DE LEVEJAC

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0069

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui

non

<b>Prescrit</b>	date	<b>23 juin 2004</b>	aléa	<b>inondation</b>
	date		aléa	
<b>Prescrit</b>	date	<b>28 novembre 2002</b>	aléa	<b>mouvement de terrain</b>

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui

non

\_\_\_\_\_ date \_\_\_\_\_ effet \_\_\_\_\_

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte	Moyenne	Modérée	Faible	Très faible
zone <b>5</b>	zone <b>4</b>	zone <b>3</b>	zone <b>2 X</b>	zone <b>1</b>

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**Extrait cartographique non contractuel de l'atlas des zones inondables du bassin versant du Tarn**

**Extrait cartographique non contractuel du dossier départemental des risques majeurs**

**Carte d'aléa sismique de la Lozère**

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe  
naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de Saint-Georges de Lévéjac**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48154	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48154	1.2.7	Mouvement de terrain Tassements différentiels	23/11/2003	24/11/2003	21/05/2004	09/06/2004
48154	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48154	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0070 du 14 mars 2011**  
**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers**  
**sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune**  
**de SAINT GERMAIN-DE-CALBERTE**

**Le préfet,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**A R R Ê T E**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de SAINT-GERMAIN DE CALBERTE sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune de SAINT-GERMAIN DE CALBERTE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Dominique LACROIX

## Commune de SAINT-GERMAIN DE CALBERTE

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0070

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui  non

**Approuvé**

date **21 décembre 2006**

aléa **inondation**

date

aléa

Les documents de référence sont :

**Plan de prévention des risques d'inondation**

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui  non

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte  
zone-5

Moyenne  
zone-4

Modérée  
zone-3

Faible  
zone-2

Très faible  
zone-1

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**Extrait cartographique du plan de prévention des risques d'inondation**

**Carte d'aléa sismique de la Lozère**

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de Saint-Germain de Calberte**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48155	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48155	1.2.4	Mouvement de terrain Glissement de terrain	01/01/1996	31/01/1996	01/10/1996	17/10/1996
48155	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48155	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	23/09/1994	24/09/1994	15/11/1994	24/11/1994
48155	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	22/09/1993	23/09/1993	02/02/1994	18/02/1994
48155	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	21/09/1992	23/09/1992	24/12/1992	16/01/1993
48155	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFET DE LA LOZERE

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0071 du 14 mars 2011**  
**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers**  
**sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune**  
**de SAINT GERMAIN-DU-TEIL**

**Le préfet,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**ARRÊTE**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de SAINT-GERMAIN DU TEIL sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.  
Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune de SAINT-GERMAIN DU TEIL, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Dominique LACROIX

## Commune de SAINT-GERMAIN DU TEIL

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0071

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui  non

**Approuvé**

date **28 décembre 2010**

aléa **inondation**

date

aléa

Les documents de référence sont :

**Plan de prévention des risques d'inondation**

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui  non

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte  
zone-5

Moyenne  
zone-4

Modérée  
zone-3

Faible  
zone 2

Très faible  
Zone-1

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**Extrait cartographique du plan de prévention des risques d'inondation**

**Carte d'aléa sismique de la Lozère**

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe  
naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de Saint-Germain du Teil**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48156	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48156	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48156	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	23/09/1994	24/09/1994	15/11/1994	24/11/1994
48156	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0072 du 14 mars 2011**  
**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers**  
**sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune**  
**de SAINT JULIEN-D'ARPAON**

**Le préfet,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

## **ARRÊTE**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de SAINT-JULIEN D'ARPAON sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.  
Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune de SAINT-JULIEN D'ARPAON, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Dominique LACROIX

## Commune de SAINT-JULIEN D'ARPAON

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0072

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui  non

**Prescrit**

date **23 juin 2004**

aléa **inondation**

date

aléa

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui  non

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte  
zone-5

Moyenne  
zone-4

Modérée  
zone-3

Faible  
zone-2

Très faible  
zone-1

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**Extrait cartographique non contractuel de l'atlas des zones inondables du bassin versant du Tarn**

**Carte d'aléa sismique de la Lozère**

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe  
naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de Saint-Julien d'Arpaon**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48162	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48162	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48162	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	23/09/1994	24/09/1994	15/11/1994	24/11/1994
48162	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFET DE LA LOZERE

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0073 du 14 mars 2011**  
**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers**  
**sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune**  
**de SAINT LAURENT-DE-TREVES**

**Le préfet,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**A R R Ê T E**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de SAINT-LAURENT DE TREVES sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune de SAINT-LAURENT DE TREVES, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Dominique LACROIX

## Commune de SAINT-LAURENT DE TREVES

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0073

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui

non

**Prescrit**

date **23 juin 2004**

aléa **inondation**

date

aléa

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui

non

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte  
zone-5

Moyenne  
zone-4

Modérée  
zone-3

Faible  
zone-2

Très faible  
zone-1

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**Extrait cartographique non contractuel de l'atlas des zones inondables du bassin versant du Tarn**

**Carte d'aléa sismique de la Lozère**

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe  
naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de Saint-Laurent de trèves**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48166	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48166	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48166	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	23/09/1994	24/09/1994	15/11/1994	24/11/1994
48166	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	21/09/1992	23/09/1992	24/12/1992	16/01/1993
48166	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0074 du 14 mars 2011**  
**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers**  
**sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune**  
**de SAINT LEGER-DU-MALZIEU**

**Le préfet,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**ARRÊTE**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de SAINT-LEGER DU MALZIEU sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.  
Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune de SAINT-LEGER DU MALZIEU , sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Dominique LACROIX

## Commune de SAINT-LEGER DU MALZIEU

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0074

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui  non

**Approuvé**

date **28 décembre 2010**

aléa **inondation**

date

aléa

Les documents de référence sont :

**Plan de prévention des risques d'inondation**

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui  non

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte  
zone-5

Moyenne  
zone-4

Modérée  
zone-3

Faible  
zone 2

Très faible  
Zone-1

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**Extrait cartographique du plan de prévention des risques d'inondation**

**Carte d'aléa sismique de la Lozère**

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe  
naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de Saint-Léger du malzieu**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48169	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48169	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48169	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0075 du 14 mars 2011**  
**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers**  
**sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune**  
**de SAINT LEGER-DE-PEYRE**

**Le préfet,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**A R R Ê T E**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de SAINT-LEGER DE PEYRE sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune de SAINT-LEGER DE PEYRE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Dominique LACROIX

## Commune de SAINT-LEGER DE PEYRE

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0075

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n  oui  non

**Approuvé**

date **28 décembre 2010**

aléa **inondation**

date

aléa

Les documents de référence sont :

**Plan de prévention des risques d'inondation**

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t  oui  non

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte	Moyenne	Modérée	Faible	Très faible
zone-5 <input type="checkbox"/>	zone-4 <input type="checkbox"/>	zone-3 <input type="checkbox"/>	zone 2 <input checked="" type="checkbox"/>	Zone-1 <input type="checkbox"/>

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**Extrait cartographique du plan de prévention des risques d'inondation**

**Carte d'aléa sismique de la Lozère**

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe  
naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de Saint-Léger de Peyre**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48168	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	19/12/2003	20/12/2003
48168	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48168	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0076 du 14 mars 2011  
relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers  
sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune  
de SAINT MARTIN-DE-BOUBAUX**

**Le préfet,  
Officier de l'ordre national du Mérite  
Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**ARRÊTE**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de SAINT-MARTIN DE BOUBAUX sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune de SAINT-MARTIN DE BOUBAUX, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Dominique LACROIX

## Commune de SAINT-MARTIN DE BOUBAUX

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0076

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui  non

**Approuvé**

date **21 décembre 2006**

aléa **inondation**

date

aléa

Les documents de référence sont :

**Plan de prévention des risques d'inondation**

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui  non

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte  
zone-5

Moyenne  
zone-4

Modérée  
zone-3

Faible  
zone 2

Très faible  
Zone-1

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**Extrait cartographique du plan de prévention des risques d'inondation**

**Carte d'aléa sismique de la Lozère**

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe  
naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de Saint-Martin de Boubaux**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48170	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48170	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	08/09/2002	09/09/2002	17/12/2002	08/01/2003
48170	1.2.4	Mouvement de terrain Glissement de terrain	01/01/1996	31/01/1996	09/12/1996	20/12/1996
48170	1.2.4	Mouvement de terrain Glissement de terrain	01/09/1995	31/12/1995	01/10/1996	17/10/1996
48170	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48170	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFET DE LA LOZERE

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0077 du 14 mars 2011**  
**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers**  
**sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune**  
**de SAINT MICHEL-DE-DEZE**

**Le préfet,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**A R R Ê T E**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de SAINT-MICHEL DE DEZE sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

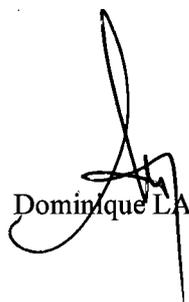
- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune de SAINT-MICHEL DE DEZE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Dominique LACROIX

## Commune de SAINT-MICHEL DE DEZE

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0077

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui  non

**Approuvé**

date **21 décembre 2006**

aléa **inondation**

date

aléa

Les documents de référence sont :

**Plan de prévention des risques d'inondation**

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui  non

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte  
zone-5

Moyenne  
zone-4

Modérée  
zone-3

Faible  
zone-2

Très faible  
zone-1

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**Extrait cartographique du plan de prévention des risques d'inondation**

**Carte d'aléa sismique de la Lozère**

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe  
naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de Saint-Michel de Dèze**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48173	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	01/11/2008	01/11/2008	09/02/2009	13/02/2009
48173	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	08/09/2002	09/09/2002	17/12/2002	08/01/2003
48173	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48173	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	23/09/1994	24/09/1994	15/11/1994	24/11/1994
48173	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	22/09/1993	23/09/1993	02/02/1994	18/02/1994
48173	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0078 du 14 mars 2011  
relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers  
sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune  
de SAINT PIERRE-DE-NOGARET**

**Le préfet,  
Officier de l'ordre national du Mérite  
Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

## **A R R Ê T E**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de SAINT-PIERRE DE NOGARET sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

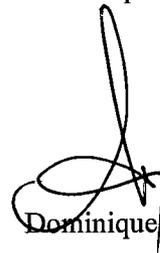
- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune de SAINT-PIERRE DE NOGARET, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Dominique LACROIX

## Commune de SAINT-PIERRE DE NOGARET

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0078

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui  non

**Approuvé**

date **28 décembre 2010**

aléa **inondation**

date

aléa

Les documents de référence sont :

**Plan de prévention des risques d'inondation**

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui  non

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte  
zone-5

Moyenne  
zone-4

Modérée  
zone-3

Faible  
zone-2

Très faible  
zone-1

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**Extrait cartographique du plan de prévention des risques d'inondation**

**Carte d'aléa sismique de la Lozère**

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe  
naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de Saint-Pierre de Nogaret**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48175	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48175	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48175	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFET DE LA LOZERE

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0079 du 14 mars 2011**  
**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers**  
**sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune**  
**de SAINT PIERRE-DES-TRIEPIERS**

**Le préfet,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**A R R Ê T E**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de SAINT-PIERRE DES TRIPIERS sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune de SAINT-PIERRE DES TRIPIERS, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

  
Dominique LACROIX

## Commune de SAINT-PIERRE DES TRIPIERS

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0079

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui

non

<b>Prescrit</b>	date	<b>23 juin 2004</b>	aléa	<b>inondation</b>
	date		aléa	
<b>Prescrit</b>	date	<b>28 novembre 2002</b>	aléa	<b>mouvement de terrain</b>

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui

non

date  effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte	Moyenne	Modérée	Faible	Très faible
zone <b>5</b>	zone <b>4</b>	zone <b>3</b>	zone <b>2 X</b>	zone <b>1</b>

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**Extrait cartographique non contractuel de l'atlas des zones inondables du bassin versant du Tarn**

**Extrait cartographique non contractuel du dossier départemental des risques majeurs**

**Carte d'aléa sismique de la Lozère**

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe  
naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de Saint-Pierre des Tripiers**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48176	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48176	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0081 du 14 mars 2011**  
**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers**  
**sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune**  
**de SAINT ROME-DE-DOLAN**

**Le préfet,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**ARRÊTE**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de SAINT-ROME DE DOLAN sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.  
Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune de SAINT-ROME DE DOLAN, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Dominique LACROIX

## Commune de SAINT-ROME DE DOLAN

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0081

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui  non

<b>Prescrit</b>	date	<b>23 juin 2004</b>	aléa	<b>inondation</b>
	date		aléa	
<b>Prescrit</b>	date	<b>28 novembre 2002</b>	aléa	<b>mouvement de terrain</b>

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui  non

date  effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte	Moyenne	Modérée	Faible	Très faible
zone <b>5</b>	zone <b>4</b>	zone <b>3</b>	zone <b>2 X</b>	zone <b>1</b>

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**Extrait cartographique non contractuel de l'atlas des zones inondables du bassin versant du Tarn**

**Extrait cartographique non contractuel du dossier départemental des risques majeurs**

**Carte d'aléa sismique de la Lozère**

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe  
naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de Saint-Rome de Dolan**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48180	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48180	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFET DE LA LOZERE

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0082 du 14 mars 2011**  
**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers**  
**sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune**  
**de SAINTE CROIX-VALLEE-FRANCAISE**

**Le préfet,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**A R R Ê T E**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de SAINTE-CROIX VALLEE FRANCAISE sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

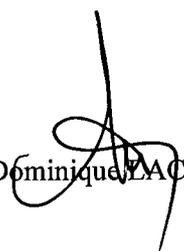
- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune de SAINTE CROIX VALLEE FRANCAISE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

  
Dominique LACROIX

## Commune de **SAINTE-CROIX VALLEE FRANCAISE**

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0082

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui  non

**Approuvé**

date **21 décembre 2006**

aléa **inondation**

date

aléa

Les documents de référence sont :

**Plan de prévention des risques d'inondation**

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui  non

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte  
zone-5

Moyenne  
zone-4

Modérée  
zone-3

Faible  
zone-2

Très faible  
zone-1

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**Extrait cartographique du plan de prévention des risques d'inondation**

**Carte d'aléa sismique de la Lozère**

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe  
naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de Sainte-Croix vallée Française**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48144	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48144	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48144	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	21/09/1992	23/09/1992	24/12/1992	16/01/1993
48144	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0083 du 14 mars 2011**  
**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers**  
**sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune**  
**de SAINTE-ENIMIE**

**Le préfet,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**ARRÊTE**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de SAINTE-ENIMIE sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune de STE-ENIMIE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Dominique LACROIX

## Commune de **SAINTE-ENIMIE**

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0083

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui  non

<b>Prescrit</b>	date	<b>23 juin 2004</b>	aléa	<b>inondation</b>
	date		aléa	
<b>Prescrit</b>	date	<b>28 novembre 2002</b>	aléa	<b>mouvement de terrain</b>

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui  non

\_\_\_\_\_ date \_\_\_\_\_ effet \_\_\_\_\_

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte	Moyenne	Modérée	Faible	Très faible
zone <b>5</b>	zone <b>4</b>	zone <b>3</b>	zone <b>2 X</b>	zone <b>1</b>

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**Extrait cartographique non contractuel de l'atlas des zones inondables du bassin versant du Tarn**

**Extrait cartographique non contractuel du dossier départemental des risques majeurs**

**Carte d'aléa sismique de la Lozère**

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de Sainte-Enimie**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48122	1.2	mouvement de terrain	13/02/2007	13/02/2007	24/04/2007	04/05/2007
48122	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48122	1.2.7	Mouvement de terrain Tassements différentiels	23/11/2003	24/11/2003	21/05/2004	09/06/2004
48122	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48122	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	23/09/1994	24/09/1994	15/11/1994	24/11/1994
48122	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFET DE LA LOZERE

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0084 du 14 mars 2011  
relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers  
sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune  
de SAINTE HELENE**

**Le préfet,  
Officier de l'ordre national du Mérite  
Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**ARRÊTE**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de SAINTE-HELENE sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune de SAINTE-HELENE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

  
Dominique LACROIX

## Commune de **SAINTE-HELENE**

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0084

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui  non

**Approuvé**

date **28 décembre 2010**

aléa **inondation**

date

aléa

Les documents de référence sont :

**Plan de prévention des risques d'inondation**

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui  non

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte  
zone-5

Moyenne  
zone-4

Modérée  
zone-3

Faible  
zone-2

Très faible  
zone-1

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**Extrait cartographique du plan de prévention des risques d'inondation**

**Carte d'aléa sismique de la Lozère**

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe  
naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de Sainte-Hélène**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48157	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48157	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48157	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	23/09/1994	24/09/1994	15/11/1994	24/11/1994
48157	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFET DE LA LOZERE

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0085 du 14 mars 2011**  
**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers**  
**sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune**  
**de VEBRON**

**Le préfet,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**A R R Ê T É**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de VEBRON sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune de VEBRON, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

  
Dominique LACROIX

## Commune de VEBRON

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0084

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui  non

**Prescrit**

date **23 juin 2004**

aléa **inondation**

date

aléa

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui  non

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte

Moyenne

Modérée

Faible

Très faible

zone-5

zone-4

zone-3

zone 2

zone-1

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**Extrait cartographique non contractuel de l'atlas des zones inondables du bassin versant du Tarn**

**Carte d'aléa sismique de la Lozère**

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe  
naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de Vebron**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48193	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48193	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48193	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0086 du 14 mars 2011**  
**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers**  
**sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune**  
**de VIALAS**

**Le préfet,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**ARRÊTE**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de VIALAS sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune de VIALAS, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

  
Dominique LACROIX

## Commune de VIALAS

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0086

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui  non

**Approuvé**

date **21 décembre 2006**

aléa **inondation**

date

aléa

Les documents de référence sont :

**Plan de prévention des risques d'inondation**

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui  non

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte  
zone-5

Moyenne  
zone-4

Modérée  
zone-3

Faible  
zone 2

Très faible  
zone-1

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**Extrait cartographique du plan de prévention des risques d'inondation**

**Carte d'aléa sismique de la Lozère**

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe  
naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de Vialas**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48194	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	01/11/2008	01/11/2008	09/02/2009	13/02/2009
48194	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48194	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	21/09/1992	23/09/1992	24/12/1992	16/10/1993
48194	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFET DE LA LOZERE

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0087 du 14 mars 2011  
relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers  
sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune  
de LES VIGNES**

**Le préfet,  
Officier de l'ordre national du Mérite  
Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**ARRÊTE**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de LES VIGNES sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune de LES VIGNES, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Dominique LACROIX

## Commune de LES VIGNES

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0087

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui  non

<b>Prescrit</b>	date	<b>23 juin 2004</b>	aléa	<b>inondation</b>
	date		aléa	
<b>Prescrit</b>	date	<b>28 novembre 2002</b>	aléa	<b>mouvement de terrain</b>

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui  non

date  effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte	Moyenne	Modérée	Faible	Très faible
zone <b>5</b>	zone <b>4</b>	zone <b>3</b>	zone <b>2 X</b>	zone <b>1</b>

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**Extrait cartographique non contractuel de l'atlas des zones inondables du bassin versant du Tam**

**Extrait cartographique non contractuel du dossier départemental des risques majeurs**

**Carte d'aléa sismique de la Lozère**

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe  
naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de Les Vignes**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48195	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
48195	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	23/11/2003	24/11/2003	21/05/2004	09/06/2004
48195	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48195	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	23/09/1994	24/09/1994	15/11/1994	24/11/1994
48195	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0088 du 14 mars 2011**  
**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers**  
**sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune**  
**de LA VILLEDIEU**

**Le préfet,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**A R R Ê T E**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de LA VILLEDIEU sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.  
Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune de LA VILLEDIEU , sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Dominique LACROIX

## Commune de LA VILLEDIEU

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0088

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui  non

**Approuvé**

date **28 décembre 2010**

aléa **inondation**

date

aléa

Les documents de référence sont :

**Plan de prévention des risques d'inondation**

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui  non

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte  
zone-5

Moyenne  
zone-4

Modérée  
zone-3

Faible  
zone 2

Très faible  
zone-1

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**Extrait cartographique du plan de prévention des risques d'inondation**

**Carte d'aléa sismique de la Lozère**

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe  
naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de La Villedieu**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48197	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFET DE LA LOZERE

Direction départementale des territoires

**ARRÊTÉ N° 2011073-0089 du 14 mars 2011**  
**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers**  
**sur les risques naturels et technologiques majeurs, concernant la commune**  
**de VILLEFORT**

**Le préfet,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Officier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L 125-5; articles R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-0091 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur doivent faire l'objet d'une mise à jour lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie d'une commune ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et du directeur des services du cabinet ;

**A R R Ê T E**

**Article 1.** : Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de VILLEFORT sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer et le cas échéant le zonage sismique réglementaire attaché à la commune;
- la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique de la commune;
- la nature des risques dans chacune des zones exposées;
- la délimitation des zones exposées.

**Article 2.** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

**Article 3.** : Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.  
Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4.** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, le directeur départemental des territoires, et le maire de la commune de VILLEFORT, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Dominique LACROIX

## Commune de VILLEFORT

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011073-0089

du 14 mars 2011

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n  oui  non

**Prescrit**

date **09 juin 2010**

aléa **inondation**

date

aléa

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t  oui  non

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité  Forte zone-5  Moyenne zone-4  Modérée zone-3  Faible zone 2   Très faible Zone-1

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**Extrait cartographique non contractuel de l'atlas des zones inondables du bassin versant du Tarn**

**Carte d'aléa sismique de la Lozère**

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 14 mars 2011

**Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe  
naturelle ou technologique**

(au 15 février 2011)

**Commune de Villefort**

<b>Code INSEE</b>	<b>Code aléa</b>	<b>Aléa</b>	<b>Début catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Fin catastrophe naturelle ou technologique</b>	<b>Arrêté</b>	<b>Publication JO</b>
48198	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	01/11/2008	02/11/2008	05/12/2008	10/12/2008
48198	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
48198	1.1.2	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	21/09/1992	23/09/1992	24/12/1992	16/01/1993
48198	1.7.2.1	Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982